



PROGRAMME D'APPUI À LA PROMOTION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS DANS LE SECTEUR DE L'ARTISANAT AU MALI



Rapport de capitalisation
Programme mis en oeuvre par GUAMINA,
avec le soutien technique et financier de Terre des Hommes France



AVANT - PROPOS

Capitaliser les expériences d'un programme de développement en faveur du secteur de l'artisanat malien, pourquoi ?

Pendant près de 20 ans, l'ONG malienne GUAMINA, soutenue par son partenaire Terre des Hommes France, a réalisé une grande diversité d'actions dans le but de renforcer le secteur de l'artisanat, l'un des plus importants du pays et pourtant le moins bien protégé, et ainsi d'améliorer les conditions de vie des artisans maliens.

GUAMINA s'est d'abord concentrée sur l'amélioration de la formation professionnelle en proposant le concept de tutorat dans l'apprentissage et en renforçant le curriculum de formation pour y intégrer les questions de création et de gestion des micro entreprises mais aussi des droits économiques, sociaux et culturels.

Fort de cette première expérience réussie, reconnue et adoptée par l'État et certains organismes de formations, GUAMINA s'est alors lancée dans un nouveau chantier : faire connaître leurs droits aux artisans sur toute l'étendue du territoire national. L'objectif était alors qu'ils soient à même de se mobiliser pour exiger des pouvoirs publics des politiques et des actions pour développer leur secteur d'activité.

Bien plus qu'un simple éveil des consciences via des cycles de formation, l'ONG et les artisans ont alors mis en œuvre des actions de promotion et de défense des droits avec des effets directs, pratiques et concrets pour améliorer leurs conditions de vie: obtention de parcelles d'activité et de titres fonciers pour éviter les déguerpissements, régulation d'un impôt jugé arbitraire, excessif et inadapté, participation aux prises de décisions politiques locales

pour faire entendre leur voix et leurs besoins, accès renforcé aux marchés publics et à la protection sociale à travers les mutuelles, actions de plaidoyer auprès des futurs candidats à l'élection présidentielle de 2013 pour qu'ils s'engagent à protéger et soutenir les artisans...

Autant d'actions qui ont permis aux artisans, par leur implication et leur engagement de devenir des interlocuteurs crédibles et incontournables.

L'impact de ce programme d'appui et de promotion des droits économiques, sociaux et culturels (PAPDESC) n'aurait pu être aussi positif sans une implication directe de nombreux acteurs tels que les ministères, les organismes de formation, les structures de représentation des artisans (APCMM et FNAM), les élus locaux, les organisations socio-professionnelles, les Comités DESC créés au sein des chambres de métiers et tous les artisans qui ont su s'engager dans cette aventure. Qu'ils en soient à travers cet outil remerciés et félicités !

Gageons qu'au-delà des interventions de GUAMINA et Terre des Hommes France, la promotion et la protection des droits économiques sociaux et culturels des artisans iront crescendo au Mali.

Cette capitalisation est donc un moyen de vous faire découvrir et de diffuser le plus largement possible les processus engagés, les résultats atteints, et tout le potentiel d'une approche basée sur les droits permettant l'accès à plus de justice et de dignité pour toutes et tous !

SOMMAIRE

Lexique	p.5
Graphique des acteurs impliqués dans le PAPDESC	p.6
Fiche n°1 : Terre des Hommes France et GUAMINA: 20 ans d'engagement et de partenariat en faveur du secteur de l'artisanat malien.....	p.7
Fiche n°2 : Une approche basée sur les droits: l'information et les sensibilisations pour un éveil des consciences.....	p.13
Fiche n°3 : La mise en place de comités DESC: plaidoyer, revendication des droits et redynamisation des chambres des métiers.....	p.19
Fiche n°4 : Les comités DESC et la revendication des droits (I): pour une fiscalité juste, transparente et adaptée aux capacités des artisans.....	p.24
Fiche n°5 : Les comités DESC et la revendication des droits (II): l'accès aux espaces de production et la sécurisation foncière des artisans.....	p.28
Fiche n°6 : Les comités DESC et la revendication des droits (III): décentralisation, plans de développement locaux et budgets participatifs.....	p.32
Fiche n°7 : Les comités DESC et la revendication des droits (IV): l'accès des artisans maliens aux marchés publics.....	p.36
Fiche n°8 : La formation technique et professionnelle: un soubassement essentiel pour la mobilisation et la revendication des droits.....	p.39
Fiche n°9 : La plate-forme DESC: de l'exigibilité à la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels.....	p.44
Fiche n°10 : L'approche « Genre »: l'appui aux associations de femmes et l'accès aux crédits.....	p.49
Fiche n°11 : PAPDESC (2005-2014): bilan, leçons apprises et perspectives.....	p.53

LEXIQUE

APCMM

Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali (l'une des deux principales structures de représentation des artisans)

COFPA

Cellule Opérationnelle de la Formation Professionnelle de l'Artisanat (chargée de l'organisation et du suivi de l'apprentissage dans les ateliers et les centres de formation)

DESC

Droits économiques, sociaux et culturels

FAFPA

Fonds d'appui à la formation technique et professionnelle et à l'apprentissage

FNAM

Fédération Nationale des Artisans du Mali (la seconde structure de représentation des artisans)

GUAMINA

ONG malienne qui a mis en œuvre le PAPDESC, avec le soutien technique et financier de TDHF

PAPDESC

Programme d'appui à la promotion des droits économiques, sociaux et culturels

PFDESC

Plateforme pour les Droits économiques, sociaux et culturels (réseau d'organisations issues principalement de la société civile que s'organise et se mobilise pour la défense, le respect et la mise en œuvre de ces droits au Mali)

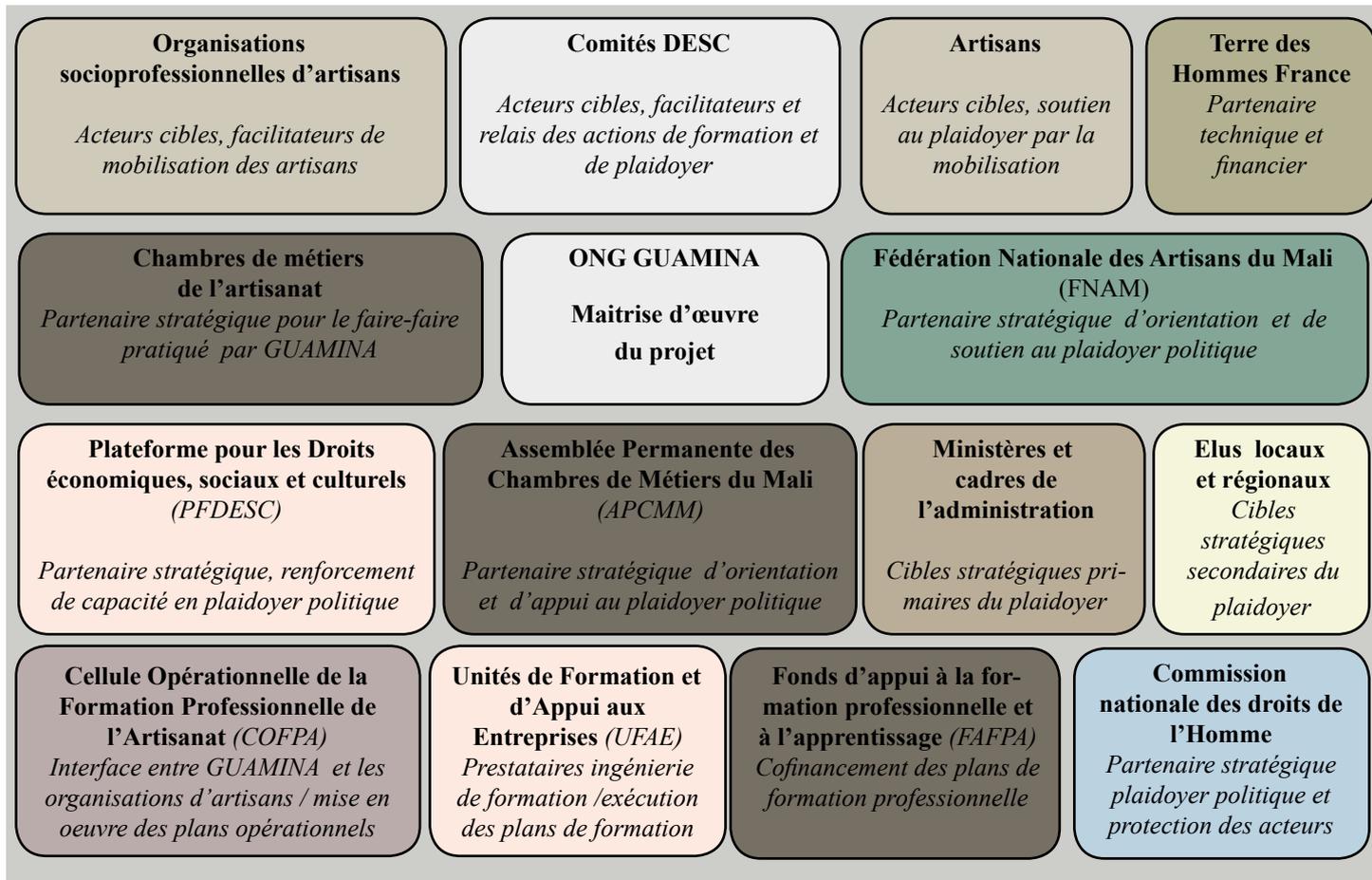
TDHF

Terre des Hommes France, association de solidarité internationale française, partenaire technique et financier de GUAMINA pour la réalisation du PAPDESC

UFAE

Unités de Formation et d'Appui aux Entreprises

GRAPHIQUE DES PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE PAPDESC





Terre des Hommes France et GUAMINA

20 ans d'engagement et de partenariat en faveur du secteur de l'artisanat malien

FICHE DE CAPITALISATION N°1

Le secteur de l'artisanat est l'un des piliers de l'économie malienne, un secteur qui depuis une vingtaine d'années, s'organise, se mobilise et se structure... progressivement.

L'artisanat malien, c'est près de 20 % du PIB du pays et plus de 170 métiers répertoriés, de la mécanique automobile, à la ferronnerie en passant par la teinture, la coiffure, le tissage, la couture. C'est aussi l'un des principaux employeurs : on estime à 40 % la part de la population active qui travaille dans ce secteur et qui dépend directement des revenus que génèrent leurs activités de production, de réparation, de transformation. Dans leurs garages et leurs ateliers, ils sont donc des centaines de milliers d'hommes, de femmes et de jeunes, des maîtres-artistes, des ouvriers ou des apprentis à exercer leur métier, dans des conditions de production le plus souvent précaires, parfois dangereuses faute d'espace, d'équipement ou d'infrastructures appropriées.

« Le secteur de l'artisanat, c'est aussi la plus grande école du Mali, un vecteur essentiel d'insertion pour nos jeunes », explique Madani Koumaré, chargé de programme chez GUAMINA.

Chaque année, quelque 50 000 jeunes quittent le circuit de l'enseignement conventionnel : certains sont en décrochage scolaire, d'autres - la plupart - abandonnent à défaut de pouvoir couvrir les frais de leur scolarité. L'apprentissage des métiers constitue alors pour ces jeunes la principale, sinon l'unique alternative.

Mais au Mali, la capacité d'accueil des centres de formation professionnelle reste limitée, largement en deçà des besoins, tandis que les conditions d'admission et les diplômes exigés pour

accéder excluent de fait une large majorité de ces jeunes.

C'est alors auprès des artisans, dans les ateliers que s'organise la formation... un mode d'apprentissage « traditionnel », encore largement informel, mais qui s'organise et permet de mettre en activité, chaque année, des milliers de jeunes, de les former, de les préparer et de leur offrir de nouvelles perspectives.

Dans un pays où 48 % de la population a moins de 15 ans et où le niveau de pauvreté (90 % de la population vit avec moins de 2\$ par jour) reste un obstacle majeur à la scolarisation « conventionnelle », le secteur de l'artisanat - grâce à cette capacité d'absorption et d'encadrement - joue un rôle économique et social essentiel, indispensable.

Un secteur longtemps délaissé par les pouvoirs publics et de nombreux défis à relever

Depuis le début des années 90, les acteurs de l'artisanat malien se mobilisent et s'organisent : des syndicats ont été créés, des Chambres de Métiers ont été mises en place dans les communes et les localités, des centaines d'associations socioprofessionnelles ont vu le jour... une manière pour les artisans de défendre leurs droits, de peser sur des politiques publiques les ayant longtemps négligés,

Le secteur de l'artisanat, c'est aussi la plus grande école du Mali, un vecteur essentiel d'insertion pour nos jeunes

une manière aussi de promouvoir leur secteur, de contribuer à son développement et à sa structuration.

C'est tout le combat de la Fédération Nationale des artisans du Mali (FNAM) qui regroupe plus de 900 de ces associations et qui s'impose aujourd'hui comme une interlocutrice incontournable. « *Nous, les artisans, avons longtemps été marginalisés* », explique sa présidente, Madame Assitan Traoré.

« *La plupart des artisans n'ont pas été à l'école, nous faisons des métiers manuels, souvent difficiles et pénibles, mais peu valorisés, peu considérés par la société et par les autorités. Mais cela change, nous nous organisons et notre voix commence à être entendue. Le Mali se reconstruit et nous sommes une pièce maîtresse de cette reconstruction... mais il y a encore beaucoup de travail.* »

Et de fait, les défis ne manquent pas...

La fiscalité est souvent jugée excessive, inadaptée et arbitraire. « *Les impôts qu'ils me demandent de payer augmentent chaque année, parfois ils doublent, cela ne correspond pas du tout à la réalité de mon activité* », raconte un artisan mécanicien installé dans la commune I de Bamako. (Voir fiche de capitalisation n° 4)

Autre enjeu majeur : l'accès aux espaces de production. La grande majorité des artisans maliens ne possède aucun titre, aucun droit sur les parcelles qu'ils occupent, des parcelles souvent exiguës, parfois insalubres. Les cas d'artisans expulsés sans compensation, ni relocalisation, sont fréquents.

Un problème que Baba Keïta, président de la Chambre de Métiers



Des ateliers en bordure de route à Bamako

de la commune III de Bamako explique en ces termes : « *Il existe un plan d'aménagement de la commune qui prévoit des sites réservés aux artisans, mais ces plans ne sont jamais respectés, ces espaces sont morcelés, ils servent à autre chose ou sont revendus. C'est pour cela que vous voyez tous ces abris au bord des routes, les artisans n'ont pas d'autres choix que de s'installer là-bas, illégalement.* » (Voir la fiche n° 5)

L'accès aux financements, aux crédits et aux marchés publics est un autre problème récurrent... faute d'information ou de moyens -les dépôts de garantie étant impossibles pour la plupart des artisans - cet accès leur est tout simplement impossible. A nouveau, cela limite toute perspective d'investissement, de modernisation de

l'outil de production et explique en partie la fragilité et la faible rentabilité des petites entreprises artisanales maliennes. (Voir la fiche de capitalisation n°7)

L'accès à la formation technique et professionnelle reste également un challenge, comme l'explique Mamadou Traoré, président de l'APCMM Assemblée Permanente des Chambres des Métiers du Mali : « les artisans sont de plus en plus confrontés à la concurrence des produits importés, surtout d'Asie... ils doivent constamment se réinventer, innover, se perfectionner.

La formation des artisans et des apprentis est essentielle. L'offre de formation a beaucoup évolué ces dernières années, les fonds publics disponibles aussi, mais c'est encore insuffisant. La demande et les besoins sont énormes. » (Voir aussi la fiche n°8)

Face à ces défis et malgré leur contribution essentielle à l'économie du pays, les conditions de vie et de travail des artisans maliens restent précaires et incertaines. Les enjeux sont pourtant énormes, le développement du secteur étant de toute évidence l'un des leviers majeurs de la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans un Mali en pleine reconstruction.

**GUAMINA et Terre des Hommes France (TDHF) :
20 ans de partenariat en faveur du secteur de l'artisanat, de son organisation, de son développement**

Vingt ans que l'association de solidarité internationale TDHF et son partenaire l'ONG malienne GUAMINA sont engagés en faveur du secteur de l'artisanat, un combat qui a débuté en 1994, dans la foulée des plans d'ajustements structurels imposés au

Mali dans les années 80 et en réponse à leurs effets désastreux sur l'économie : coupes budgétaires drastiques, privatisation des sociétés et entreprises d'État, licenciements massifs, explosion du chômage, tout particulièrement chez les jeunes. « *Il fallait absolument répondre à cela, rapidement, et nous avons d'abord choisi de cibler cette jeunesse malienne désœuvrée, sans emploi, sans opportunité* », explique Madani Koumaré.

C'est ainsi que fut lancée - avec le soutien du Ministère français des Affaires étrangères - la première phase du programme d'Appui au Secteur Populaire de l'Economie Urbaine (ASPEUR 1994-1997), axée sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes via l'apprentissage des métiers, la formation en gestion d'entreprise et l'appui à la création, au financement et au lancement, par ces jeunes, de micro-entreprises dans les différents domaines de l'artisanat.

Fort des bons résultats enregistrés, le programme fut reconduit pour trois années supplémentaires, de 1999 à 2002, et cibra cette fois, outre la jeunesse, des artisans en activité, pour les mettre à niveau et contribuer au développement de leurs entreprises. Au total, sur ses deux phases, ASPEUR aura ainsi permis de former plus de 4 600 jeunes et quelque 5 800 artisans, des formations à la fois techniques et managériales.

*L'approche
du tutorat que
GUAMINA a initiée
a vraiment marqué
un tournant majeur
dans nos manières de
faire: aujourd'hui,
c'est devenu la
norme*

La seconde phase du programme ASPEUR a également contribué durablement au développement du dispositif national de formation technique et professionnelle et ce, en grande partie, grâce à l'intégration dans ce dispositif de l'approche du tutorat, dont GUAMINA fut l'un des principaux instigateurs. *« Auparavant, nous organisons tous des formations qualifiantes, de durée relativement courte et pour un nombre limité de jeunes. L'approche du tutorat que GUAMINA a initiée a vraiment marqué un tournant majeur dans nos manières de faire: aujourd'hui, c'est devenu la norme »*, rapporte M. Salahina des Unités de Formation et d'Appui aux Entreprises (UFAE).

« Nous partons de ce qui existe déjà: la formation traditionnelle dans les ateliers et nous la formalisons en formant les artisans-tuteurs et en donnant à leurs apprentis un accès aux centres de formation. Cela permet de compléter l'apprentissage pratique par une mise à niveau théorique qui est essentielle pour eux. Cela leur permet aussi de continuer à travailler dans les ateliers. C'est un revenu pour eux. C'est vrai qu'il est limité, mais il reste souvent indispensable. »

GUAMINA a donc su s'imposer dans le secteur de la formation technique et professionnelle, gagnant ainsi en visibilité et en crédibilité. L'organisation s'est depuis engagée dans de nombreux combats, en partenariat avec les deux principales structures de représentation de l'artisanat, la FNAM et l'APCMM.

Ce fut notamment le cas pour la mise en place de la validation et de la certification des acquis de la formation professionnelle, laquelle devrait voir le jour dans les prochains mois et qui constitue un autre

pas décisif dans le processus de reconnaissance et de valorisation de la formation par l'apprentissage.

Si depuis la fin de la seconde phase du programme ASPEUR, GUAMINA reste impliquée dans le domaine de la formation technique et professionnelle grâce au financement du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), sa stratégie d'intervention a toutefois évolué de manière radicale en 2005, date de l'adoption par GUAMINA d'une nouvelle approche basée sur les droits et du lancement avec TDHF du Programme d'Appui à la Promotion des DESC (PAPDESC), un programme qui s'est clôturé en mars 2014 et qui constitue l'objet central de ce rapport de capitalisation.

TDHF a contribué à cette sensibilisation de GUAMINA aux DESC et à l'évolution vers une approche basée sur les droits par des apports d'information, de formation, d'échanges, d'invitation à des rencontres et colloques internationaux tout au long de ces années.

Deux questions à Elsa Fèvre, chargée de programme chez TDHF

TDHF collabore avec une dizaine d'organisations des sociétés civiles locales des pays du Sud : qu'est-ce qui définit selon vous son approche en matière de partenariat ?

Le partenariat est un mode d'action solidaire qui doit favoriser la mise en œuvre de conditions pour « vivre dignes ». TDHF et ses partenaires participent à la construction d'une société civile renforcée et plus démocratique, grâce à des actions de terrain axées sur la promotion et la défense des droits fondamentaux exprimés dans la charte des Droits de l'Homme.

Selon notre conception, c'est un moyen légitime qui permet à des acteurs locaux d'intervenir au plus près des populations et de répondre de manière adaptée à leurs besoins. La notion de confiance et de respect mutuel est un des fers de lance de cette méthode.

De plus, il existe différentes conceptions du développement et de la solidarité internationale. Pour TDHF et ses partenaires, l'approche par les droits est une manière d'agir favorisant la dignité de tous les citoyens de manière pérenne, légitime et juste.

L'approche par les droits, c'est considérer que l'État est un débiteur de droits, et que chaque citoyen est un détenteur de ces mêmes droits qu'il peut légitimement revendiquer !

Quel bilan tirez-vous de cette collaboration, quels en sont les principaux enseignements ?

Pour TDHF, le partenariat avec GUAMINA est une expérience exemplaire, riche d'émotions et d'apprentissages ! L'évolution qu'a connu l'appui aux acteurs de l'artisanat au Mali est remarquable : formation technique des jeunes apprentis, accompagnement des artisans à la création et gestion de micro-entreprises, formation à leurs droits, appui à la création des Comités DESC, réels relais des artisans au niveau local pour revendiquer leurs droits... sans compter les avancées en terme de promotion des droits au niveau national avec la Plateforme DESC du Mali !

Les enseignements sont nombreux, mais si nous devons n'en retenir que quelques-uns, je garderai en mémoire :

- la confirmation par l'exemple de terrain de la pertinence de l'approche par les droits pour répondre aux besoins, il n'y a pas mieux qu'un citoyen, formé, accompagné, et pleinement conscient de ses droits pour les revendiquer et obtenir des changements dans la pratique, dans les politiques publiques
- la corrélation indispensable entre l'accompagnement concret pour répondre aux besoins des artisans, couplé avec un concept pour « l'éveil des conscience » des acteurs de ce secteur et l'appui à la défense de leurs droits
- l'importance de la coordination multi-acteurs, qu'ils viennent de la société civile ou du secteur institutionnel pour maximiser l'impact du projet.



Une approche basée sur les droits

L'information et les sensibilisations pour un indispensable éveil des consciences

FICHE DE CAPITALISATION N°2

L'approche basée sur les droits : une autre vision du développement, un nouveau paradigme...

Comme l'explique Mary Robinson, Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies de 1997 à 2002 : « *Une approche basée sur les droits [...] revient à décrire des situations non pas en termes de besoins humains ni de domaines de développement, mais en termes d'obligation à répondre aux droits des individus. Ceci permet aux individus d'exiger que la justice soit considérée comme un droit, et non comme un acte relevant de la charité.* »

Cette approche considère donc la jouissance des droits (à l'alimentation, à la santé, à l'emploi, etc.) comme l'objectif final des actions de développement et la revendication et l'exigibilité de ces droits comme le principal moyen d'y parvenir. Les individus ne sont plus les bénéficiaires d'une action de développement. Ils en sont les acteurs... autant de détenteurs de droits qui s'organisent, s'associent et se mobilisent pour en exiger la protection et le respect.

Comme le résume la revue Droits de la femme et changement économique : le développement peut être réalisé en trois grandes étapes : l'aide directe (Tu as soif, je te donne de l'eau), l'aide au développement (Tu as soif, je t'apprends à construire un puits) et la mise en œuvre des droits humains (Tu as soif, je t'apprends à revendiquer tes droits auprès du gouvernement qui a l'obligation de te garantir un accès à l'eau.).

Pour TDHF, cette approche repose sur certains principes fondamentaux : le caractère universel et inaliénable des droits humains, le lien structurel entre la promotion des droits

économiques, sociaux et culturels et le développement, le rejet d'une vision exogène ou charitable de la lutte contre la pauvreté, la responsabilisation des États en tant que débiteurs d'obligations, l'importance de la société civile dans les processus de changement social, le plaidoyer, la mobilisation, l'éducation, la sensibilisation, la mise en réseaux et les alliances comme principaux modes d'action.

*Les artisans sont
une force vive
de notre pays,
ils doivent faire
entendre leur voix*

Le PAPDESC : la protection, la promotion et l'exigibilité des droits économiques, sociaux et culturels des artisans maliens

Après plus de dix ans d'engagement dans le secteur de la formation technique et professionnelle et la mise en œuvre de deux vastes programmes d'appui (ASPEUR I et II : voir la fiche de capitalisation n° 1), GUAMINA et TDHF ont décidé en 2005, en s'inspirant des principes de l'approche basée sur les droits, de lancer un nouveau programme, le Programme d'Appui à la Promotion des DESC (PAPDESC).

Il ne s'agissait donc plus d'organiser directement ou de faciliter l'organisation de formations, mais bien d'encadrer les artisans, de les former, de les informer afin qu'ils se mobilisent et exigent eux-mêmes le respect de leurs droits... le droit à la formation étant l'un d'entre eux. « *Les droits des artisans maliens ne sont pas respectés, ils sont violés régulièrement, souvent en toute impunité* », explique

Madani Koumaré de GUAMINA. « *Je parle du droit à un travail décent, du droit à la sécurité sociale, du droit à la formation ou à une fiscalité juste et adaptée... Je parle aussi des artisans qui sont expulsés de leurs parcelles, sans compensation, sans rien. Les artisans sont une force vive de notre pays, ils doivent faire entendre leur voix* ».

Et c'est bien cette volonté de mobilisation et de changement social qui se trouva d'emblée au coeur du PAPDESC, un programme qui - dans sa mise en oeuvre - opta pour une évolution progressive vers l'approche basée sur les droits.

Information et sensibilisation : pour un indispensable éveil des consciences

En 2005, au lancement du PAPDESC, la notion même de droits économiques, sociaux et culturels (DESC) et l'ensemble des textes et conventions en constituant le cadre légal et normatif, étaient encore très peu connus des acteurs de la société civile malienne, des organisations de représentation des artisans et, a fortiori, des artisans eux-mêmes.

Dans ce contexte, l'approche développée par GUAMINA et TDHF - fondamentalement axée sur ces droits et leur exigibilité - fut dès le départ perçue par ces différents acteurs comme une innovation majeure.

« *Nous ne savions même pas que nous avions des droits, que nous pouvions exiger de l'État qu'il nous aide, qu'il nous appuie, qu'il nous donne accès aux formations, aux parcelles, à tout cela* »,



Grégoire Koné devant son salon à Ségou

se souvient Grégoire Koné, artisan coiffeur à Ségou. « *Il y avait beaucoup de fatalisme, puis aussi une sorte de complexe, nous n'osions pas.* »

Dans sa première phase, le PAPDESC se fixa dès lors comme objectif d'informer les artisans et de vulgariser le plus largement possible l'ensemble de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Pour assurer cette diffusion, le programme décida de cibler les Chambres de Métiers installées dans les six communes de Bamako et le fit en étroite collaboration avec l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers du Mali (l'APCMM).

Les chambres des métiers jouent en effet un rôle central et particulièrement stratégique dans l'encadrement et l'organisation, à la base, du secteur de l'artisanat. Ce sont des établissements publics dont les comités sont composés d'artisans élus et de représentants des organisations socioprofessionnelles.

Leur mission : répertorier les artisans, faciliter l'accès aux formations, assurer la promotion des produits, faciliter leur écoulement, etc.

« *Le ciblage des Chambres de Métiers fut très important pour nous* », ajoute Madani Koumaré.

« *Elles sont très bien implantées localement et bénéficient de relais dans les quartiers, elles représentent l'ensemble des métiers de l'artisanat... C'était un point d'entrée idéal, une manière d'atteindre rapidement et directement un grand nombre d'artisans.* »

*Je peux dénoncer
et influencer
mon gouvernement
pour qu'il respecte
ses engagements...
c'est mon droit
le plus absolu*

Un premier cycle de formation fut donc organisé au profit d'élus consulaires (les artisans élus au sein des Chambres de Métiers et chargés de leur gestion/animation) : des formations de formateurs sur les principes et la mise en application de l'approche basée sur les droits tout d'abord et sur les droits économiques, sociaux et culturels ensuite

(introduction aux droits humains, leurs instruments juridiques, les méthodes d'exigibilité, les enjeux de leur justicialibilité, etc.).

Sur la base des outils mis à leur disposition et notamment d'une

série d'outils pédagogiques traduits en bambara (le français est la langue officielle du Mali, mais le bambara est reconnue comme langue nationale, parlée par plus de 80 % de la population), les élus consulaires furent alors chargés de restituer et de diffuser le contenu de ces deux premières formations au sein de leurs Chambres et des différentes associations professionnelles actives dans leur commune, responsables à leur tour de l'information, de la formation et de la mobilisation de leurs membres... une formation en cascade donc.

Autre vecteur de vulgarisation des DESC : l'intégration dans les formations techniques organisées par la Cellule Opérationnelle pour la Formation Professionnelle (COFPA) d'un module spécifique sur les DESC élaborés par GUAMINA.

« *Nous sommes en charge de la formation technique pour le compte des deux plus importantes structures de représentation des artisans, l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali (APCMM) et la Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM)* », explique M. Sidibe, assistant technique au sein de la COFPA. « *Dès le départ, GUAMINA nous a impliqués. Leurs moyens étant limités, ils ont opté pour une approche de « faire faire ». Ils nous ont formés, nous ont responsabilisés et aujourd'hui nous sommes un acteur de référence sur ces questions et c'est notre rôle de poursuivre cet effort de vulgarisation dans le cadre des formations que nous organisons.* »

Cette campagne d'information sur les DESC, initiée à partir des Chambres de Métiers de Bamako, s'est ainsi poursuivie, de manière progressive, tout au long de la mise en oeuvre du PAPDESC et

fut élargie, à partir de 2010, aux autres régions du Sud du Mali : Ségou, Koulikoro, Sikasso, Mopti et Kayes.

Au total, 60 séances d'information et de formation ont été organisées et permirent de toucher directement l'ensemble des élus consulaires de chacune des Chambres de Métiers partenaires, une cinquantaine d'élus locaux, quelque 80 cadres de l'administration et représentants des ministères, les équipes dirigeantes de l'APCMM, de la FNAM et de la COFPA et plus de 3 200 artisans sensibilisés, formés sur les DESC dont ils sont détenteurs.

« *Les formations ont changé nos comportements, notre façon de voir les choses et ça a amené une certaine confiance en nous-mêmes pour faire face aux autorités* », explique Lamine Diallo, artisan mécanicien dans la commune I de Bamako.

« *Maintenant, je sais que je suis un artisan, un homme qui a sa place et un rôle à jouer dans la société malienne et dans la nation. J'étais profane, j'étais là sans connaître mes devoirs, sans connaître mes droits, comme abandonné à moi-même, comme un citoyen qui n'a pas d'avenir. Mais présentement, c'est différent, ça a changé, on a pris conscience de tout cela, on s'organise parce que c'est nécessaire pour lutter en faveur des droits des artisans et obtenir satisfaction.* »

Et Koné Lamine, élu consulaire de la Chambre de Métiers de Ségou d'abonder dans le même sens :

« *On dit que les absents ont toujours tort. Eh bien, au Mali les artisans étaient absents du débat public et quand tu dors, c'est quelqu'un d'autre qui prend ta part. Mais maintenant nous*

sommes bien réveillés, on ne peut plus décider pour nous sans nous, nous sommes là pour défendre nos droits. Mon pays a ratifié des textes et des conventions internationales, je les connais et je sais que moi, en tant que détenteur de droits et en tant que société civile, je peux dénoncer et influencer mon gouvernement pour qu'il respecte ses engagements... c'est mon droit le plus absolu ».

Depuis près de 10 ans, GUAMINA aborde la question du développement de l'artisanat sous l'angle des droits...

**Question à Madani Koumaré,
chargé de programme chez Guamina**

Quels ont été les principaux défis et les principaux challenges liés au développement et à la mise en œuvre de cette approche ?

Les instruments internationaux qui sont nos principaux outils d'information et de mobilisation sont édités dans des langues étrangères que les artisans avec lesquels nous travaillons ne comprennent pas. Nous avons d'abord dû faire un énorme travail d'interprétation pour rendre ces instruments accessibles.

Ensuite, nous avons voulu cibler les cadres de l'administration, il était essentiel qu'ils prennent, eux aussi, conscience des DESC et de leurs responsabilités.

Nous avons voulu cibler les cadres de l'administration, il était essentiel qu'ils prennent, eux aussi, conscience des droits et de leurs responsabilités

Mais dans la fonction publique, le turnover est très important, les gens viennent et s'en vont... Il faut alors recommencer tout le travail. Le problème, c'est la continuité de nos institutions, il faut qu'elles s'approprient ces initiatives, ça ne devrait pas être une question de personnes.

Il faut aussi reconnaître que nous avons travaillé avec des moyens limités. Nous avons fait le maximum pour être actifs et le plus souvent présents dans chacune des zones d'intervention du PAPDESC.

Mais le pays est vaste et nous avons reçu beaucoup de demandes, surtout des régions. Nous n'avons pas toujours pu y répondre... il reste un grand travail à faire là-bas.

Dernière chose : nous faisons la promotion du tutorat depuis de nombreuses années (Voir fiche de capitalisation n° 1). Actuellement, pour la formation duale (autrement dit, qui comprend deux volets : théorie et pratique), 80 % de la formation se fait dans les ateliers, par les artisans.

Les 20% restant correspondent à la journée que les apprentis passent chaque semaine dans les centres de formation. Aujourd'hui, l'État prend en charge ces 20 %, c'est une évolution positive. Mais les artisans tuteurs, eux, ne reçoivent aucun appui... certains se découragent.

Il faut trouver des solutions, des alternatives.

Pourquoi ne pas prévoir des allègements fiscaux pour ceux qui acceptent d'être tuteurs ?



La mise en place de comités DESC

Plaidoyer, revendication des droits et redynamisation des chambres des métiers

FICHE DE CAPITALISATION N°3

La création des comités DESC : une volonté d'action et de mobilisation locales et spontanées

Le Programme d'Appui à la Promotion des DESC (PAPDESC), s'est, dans un premier temps, concentré sur la formation des artisans et sur la vulgarisation de leurs droits, des droits peu connus, peu maîtrisés, ignorés de la plupart. Ce fut l'étape de l'éveil des consciences : plus de 60 séances de formation, 80 cadres de l'administration formés, 11 Chambres de Métiers mobilisées à Bamako, Ségou, Sikasso, Mopti, Koulikoro et Kayes et quelque 3 200 artisans formés. (Voir la fiche de capitalisation n° 2)

Rapidement, au sein des Chambres de Métiers initialement ciblées dans chacune des six communes de Bamako, les élus consulaires (les artisans élus au sein des Chambres des Métiers et chargés de leur gestion/animation) formés pour devenir à leur tour formateurs ont décidé d'aller plus loin, de s'organiser de manière plus formelle afin de poursuivre cet effort de vulgarisation, de l'étendre mais également de porter la voix des artisans, de capter et de relayer leurs doléances, de défendre activement leurs droits et d'en exiger le respect.

Les comités DESC (droits économiques, sociaux et culturels) sont nés de cette volonté de mobilisation spontanée.

Le président du comité DESC de la commune I de Bamako se souvient : « *Nous sommes trois à avoir été initialement formés. La formation sur les droits nous a vraiment éduqués, nous avons pris conscience de notre responsabilité mais aussi de notre capacité à nous les artisans de peser sur le débat public, d'interpeller les autorités et de défendre nos droits. Nous avons relayé ce message au sein de la Chambre et des organisations socioprofessionnelles de la commune. De trois, nous sommes passés à cinq membres*

lors de la création du comité en 2007. Aujourd'hui nous sommes 18 : 5 élus consulaires et 13 représentants des associations professionnelles ».

Madani Koumaré de l'ONG GUAMINA a accompagné ce processus de structuration : « *Nous n'avions pas prévu cela, c'est vraiment une demande qui est venue d'eux, mais tout de suite nous avons compris qu'il y avait là un fort potentiel de mobilisation et de changement.* ».

Un outil de plaidoyer et un mécanisme de revendication et d'exigibilité des droits des artisans

Les comités DESC ont été créés au sein des Chambres de Métiers, lesquelles sont en charge de l'organisation et de l'encadrement, à la base, du secteur de l'artisanat. Les comités sont donc placés sous l'autorité des présidents de ces Chambres, lesquels peuvent aujourd'hui s'appuyer sur eux pour les actions de plaidoyer qu'ils ne sont pas en mesure de porter seuls ou directement, comme l'explique Bakary Konaté, président de la Chambre de la commune III de Bamako : « *La Chambre est un établissement à caractère public, je représente l'État, c'est donc difficile pour moi d'interpeller d'autres services de l'État, la commune ou l'administration des impôts par exemple, c'est délicat. C'est là que les comités DESC peuvent intervenir. Souvent quand il y a une réunion ou une négociation à la Mairie, je les envoie là-bas, ils ont été formés, ils connaissent les droits et les techniques de négociation, je sais qu'ils sont capables d'argumenter et de défendre l'intérêt des artisans. Ils occupent un espace qui, jusque-là, était vide... personnellement, cela m'aide beaucoup.* »

Et dans les communes et les localités, les dossiers ne manquent pas. Accompagnés par GUAMINA depuis leur création, les comités DESC interviennent sur certains enjeux majeurs qui affectent de manière directe tant les conditions de travail et de production dans lesquelles se trouvent les artisans que la rentabilité et le revenu qu'ils tirent de leurs activités. C'est notamment le cas en matière de fiscalité. Les comités se mobilisent alors pour obtenir de l'administration une fixation juste et transparente de l'impôt. Dans certains cas, en collaboration avec les organisations professionnelles, les comités collectent l'impôt eux-mêmes auprès des artisans, une manière de négocier collectivement et « *de lutter contre l'arbitraire, les tracasseries et les arrangements à l'amiable* », comme l'explique un membre du comité DESC de la commune I (voir fiche de capitalisation N° 4).

L'accès aux espaces d'exploitation et la sécurisation des artisans sur les parcelles qu'ils occupent (via l'obtention de titres de propriété), mais desquelles ils sont nombreux à être régulièrement expulsés, sans compensation ni relocalisation est un autre cheval de bataille pour les comités, principalement à Bamako. Ils y ont mené de nombreux combats afin de rétablir ces artisans « déguerpis » dans leur droit et ont enregistré plusieurs succès importants comme l'illustrent les différents témoignages qui sont présentés à la fiche n° 5.

Dans les régions, les comités ont été formés de manière plus spécifique sur les enjeux de la décentralisation et le suivi des politiques publiques. Certains se sont impliqués directement dans l'élaboration des plans de développement communaux ou, comme ce fut le cas à Ségou, ont obtenu leur révision et l'intégration dans ces plans des principales revendications portées par les artisans et leurs associations. (Voir la fiche n°6)



Les membres du Comité DESC - Bamako I

Enfin, l'accès aux marchés publics en tant que vecteur de développement et de consolidation des petites entreprises artisanales maliennes fut un autre thème sur lequel le programme PAPDESC s'est concentré. Au niveau national, de récents gestes politiques ont été posés par les plus hautes autorités en faveur de l'artisanat.

Localement, dans les communes et les localités, certains artisans s'organisent déjà, proposent leurs services aux autorités, aux entreprises ou aux ONG (construction de mobilier de bureau, confection d'uniformes, etc.). Ils ont été formés dans le cadre du programme et décident, petit à petit, eux aussi, de tenter leur chance, de s'imposer et de trouver une place sur un marché très concurrentiel. (Voir à la fiche n° 7 le témoignage de Cheick Sidibé, tailleur dans la commune II)

La redynamisation des Chambres et un renforcement des liens de collaboration avec les organisations professionnelles

« Il y avait parfois un leadership négatif et de graves dysfonctionnements au sein de certaines chambres des métiers. Les élus avaient déserté, ne remplissaient pas leur rôle. Certains - après avoir été élus - ont compris que c'est un travail bénévole, au service de nos artisans et ont préféré rentrer dans leurs ateliers... il fallait les remobiliser », se rappelle Mamadou Traoré, président de l'APCMM. « C'est pour cela que nous avons demandé à GUAMINA d'organiser la formation sur le rôle et les responsabilités des élus », une formation qui a réuni l'ensemble des élus consulaires des Chambres de Métiers partenaires ainsi que les représentants des associations professionnelles et dont l'impact fut significatif tant sur le fonctionnement et la gouvernance internes des Chambres que sur les liens de collaboration entre elles, les artisans et leurs différentes associations.

« Avant à Ségou, la Chambre de Métiers et la coordination régionale de la FNAM, chacune travaillait de son côté », explique Karamoko Coulibaly, représentant de la coordination. « Grâce à la formation, nous avons mieux compris le travail, le mandat et la mission de nos organisations respectives. Nous avons le même objectif, nous sommes là pour la même chose : le développement de notre secteur. Nous devons collaborer et dorénavant, nous le faisons. »

Un avis partagé par Ansoumane Diarra, membre du comité DESC de la commune I de Bamako : *« Avant, il y avait de la méfiance, la chambre était parfois déconnectée de sa base. Mais depuis la formation sur le rôle des élus, cela a changé. Nous avons mis en place un réseau d'informations: chaque mois, nous nous retrouvons avec les associations pour échanger des informations,*

leur communiquer les décisions qui sont prises au niveau de la commune ou des impôts... Les associations sont très bien implantées dans les quartiers, cela nous permet de mieux comprendre ce qui se passe à la base. Puis, quand il y a des problèmes, on intervient ensemble, cela nous donne plus de poids, les autorités nous prennent au sérieux. »

Le statut des comités, leur reconnaissance officielle et leur mise en réseau

Individuellement, certains comités DESC ont obtenu la reconnaissance officielle de leur structure par les autorités locales avec lesquelles ils collaborent, cela permet de renforcer leur légitimité ainsi que leur capacité d'action et de revendication. C'est notamment le cas du comité de la commune I de Bamako. *« Nous avons envoyé des lettres de reconnaissance à la mairie, à la police, à l'administration fiscale, même au ministère de l'Artisanat et ils ont répondu favorablement », raconte son président. « Nous ne sommes plus n'importe qui ». Pour les comités ne jouissant pas encore de cette reconnaissance, les démarches sont en cours.*

C'est que, depuis 2010, les comités - encouragés par GUAMINA - ont décidé de collaborer plus étroitement et de travailler en réseau. Ils se rencontrent régulièrement, échangent leurs expériences, discutent des difficultés qu'ils rencontrent, des actions qu'ils entreprennent. Un plan d'action unique existe pour le district

Les associations sont très bien implantées... cela nous permet de mieux comprendre ce qui se passe à la base...les autorités nous prennent au sérieux.

de Bamako et s'inspire des plans d'action que chaque comité a élaboré, « *une manière de s'organiser, de planifier nos actions, mais aussi de pouvoir en faire le suivi et l'évaluation* », explique Omar Maiga de la commune II.

Et au titre des priorités communes définies par les comités de Bamako : la poursuite et l'extension des formations sur les DESC, l'installation de points focaux dans les quartiers « *afin de pouvoir mobiliser plus facilement et plus rapidement notre base et capter de manière régulière et directe les doléances qu'expriment les artisans* », poursuit-il et, finalement, la formalisation du réseau des comités DESC... un débat en suspens depuis quelques mois, l'articulation de ce réseau à la structure de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCMM) dont les comités dépendent étant toujours en discussion.

Quoi qu'il en soit, ce réseau des comités DESC peut déjà se targuer d'une action au retentissement médiatique important : l'interpellation des candidats à l'élection présidentielle de 2013.

L'interpellation des candidats à l'élection présidentielle de 2013: pour une mise à l'agenda des revendications des acteurs de l'artisanat.

En juillet 2013, l'élection présidentielle a marqué le point de sortie de la profonde crise politico-sécuritaire qu'a connu le pays pendant près de deux ans. Une crise initiée par le coup d'État de mars 2012 et dont le pays, en cours de stabilisation et de reconstruction, se remet progressivement. À l'approche de cette élection, les comités DESC décidèrent de s'inviter dans la campagne électorale, une manière de porter la voix des artisans, de participer au débat et surtout d'encourager la mise à l'agenda des

principales revendications portées par les artisans, leurs syndicats et leurs structures de représentation.

Encouragés par GUAMINA et encadrés tant par l'APCMM que la FNAM, ces comités s'associèrent, se mirent d'accord sur la stratégie et sur le contenu de leur communication et organisèrent une séance d'interpellation des candidats à l'élection présidentielle. Cette séance fut diffusée en direct sur la télévision nationale malienne et fut également relayée par de nombreuses radios. « *Cette action a eu un fort retentissement et une très bonne couverture médiatique* », se rappelle Madani Koumaré. « *Les comités ont réussi à faire connaître les principales préoccupations du monde de l'artisanat et à peser dans le débat préélectoral.*»

Extraits du mémorandum :

« Monsieur le candidat, pouvez-vous vous engager, si vous êtes élu, à :

- 1) garantir la pleine justiciabilité des DESC (...)
- 2) mettre en œuvre des programmes permettant aux artisans la pleine jouissance de leurs droits
- 3) mettre en œuvre des programmes de développement par l'approche des droits humains dans le secteur de l'artisanat
- 4) mettre en œuvre des programmes spécifiques pour les artisans déplacés et réfugiés du Nord de notre pays, (...) ».



Les comités DESC et la revendication des droits (I)

Pour une fiscalité juste, transparente et adaptée aux capacités des artisans

FICHE DE CAPITALISATION N°4

Une grande majorité des artisans maliens sont soumis à l'impôt synthétique, un impôt forfaitaire dont la fixation, chaque année, pose de nombreux problèmes.

« Les impôts qu'ils me demandent de payer augmentent chaque année, parfois ils doublent, cela ne correspond pas du tout à la réalité de mon activité », raconte un artisan mécanicien installé à Bamako.

« Les agents de l'impôt passent à mon atelier, comptent le nombre de personnes qui travaillent et fixent l'impôt comme cela, sans tenir compte que la moitié de ces personnes sont des apprentis que je prends en charge. Je les loge, je les nourris, souvent ils gâtent le matériel ou gaspillent la matière, c'est une charge, mais ils n'en tiennent pas compte ... cela n'a pas de sens ».

À Bamako, comme dans les régions, ce type de témoignages et de plaintes est régulier, récurrent. L'impôt synthétique (un impôt forfaitaire fixé annuellement) instauré à partir de l'année 2000 devait permettre d'adapter la fiscalité à la réalité et aux capacités des petites entreprises artisanales dont la gestion reste le plus souvent informelle.

Rares sont celles qui peuvent présenter un bilan, des registres et une comptabilité sur la base desquels fixer de manière précise et objective le montant de l'impôt. En ce sens, la création de l'impôt synthétique - qui est forfaitaire - constitua en soi une avancée, une simplification administrative accordée aux artisans.

Mais dans les faits, à défaut de critères clairs pour la catégorisation des artisans, la fixation de l'impôt se fait souvent de manière aléatoire, parfois arbitraire et laisse libre cours aux négociations,

aux marchandages et aux arrangements « à l'amiable » entre les artisans et les agents des impôts en tournée dans les quartiers et les ateliers.

C'est ce que raconte Issa Samaké, tailleur dans la commune III de Bamako, « Pour les tailleurs, le système est particulier. Les agents de l'impôt comptent le nombre de machines et fixent l'impôt sur cette base », explique-t-il. « Une machine de couture simple, c'est 36 000 Francs CFA (55 €).

Pour les machines à broder, celles qu'on utilise pour les motifs, ils demandent 180 000 FCFA (275 €). Comment voulez-vous que je paie autant d'argent ? C'est impossible. Et chaque année, c'est le même problème, on leur explique notre situation, ils menacent de fermer l'atelier...on est obligé de trouver un arrangement, je leur donne quelque chose, mais tout cela, c'est sans quittance ».

La fixation de l'impôt se fait souvent de manière aléatoire, parfois arbitraire et laisse libre cours aux négociations

Les comités DESC : la mobilisation et la revendication du droit à une fiscalité juste et transparente...

La fixation de l'impôt et des différentes taxes communales auxquelles sont soumis les artisans, leur harmonisation et, dans certains cas, leur abaissement à des niveaux réalistes et acceptables comptent parmi les principaux dossiers sur lesquels se sont penchés les comités DESC.

Et les enjeux sont importants : « *L'impôt, lorsqu'il est excessif, menace la viabilité de nos petites entreprises* », explique Mamadou Traoré, président de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali (APCMM). « *La plupart de ces entreprises sont fragiles et vulnérables, leurs chiffres d'affaires varient et sont souvent instables... mais elles font vivre de nombreuses personnes : l'artisan, ses ouvriers, ses apprentis et leurs familles. Si la pression fiscale est trop importante, ce sont toutes ces personnes qui en souffrent.* »

Dans les communes de Bamako, conseillés et encadrés par GUAMINA, les comités DESC ont ainsi décidé de procéder eux-mêmes à la collecte de l'impôt auprès des artisans et cela, en étroite collaboration avec leurs associations socio-professionnelles. Une fois l'impôt collecté, les membres des comités négocient alors directement avec les responsables de l'administration fiscale,

*Nous devons nous
acquitter de nos
devoirs et réclamer
nos droits...
cela va ensemble*

une négociation soit collective, soit au cas par cas. Cela permet aux artisans de déléguer cette responsabilité aux comités, d'éviter de se trouver seuls face aux agents de l'impôt et de résister ainsi plus facilement aux pressions souvent exercées par ceux-ci.

Dans certaines communes, cela a aussi permis d'obtenir de l'administration des réductions ou des délais de paiement qui n'auraient pas été accordés individuellement aux artisans sans l'intervention des comités DESC. « *Nous appartenons aux*



Doumbia Sylva devant son atelier de couture - Bamako

Chambres de Métiers, un organisme public et nous nous associons aux organisations professionnelles qui représentent souvent un grand nombre d'artisans. Cela nous donne du poids dans les négociations », explique Ansoumane Diarra, membre du comité DESC de la commune I de Bamako.

« *On est reçu par le chef de centre et on négocie directement avec lui. Et souvent, nous avons gain de cause.* » Et de fait, les comités DESC engagés dans ces négociations ont connu certains succès, souvent décisifs pour les artisans qui en ont bénéficié.

Le comité de la commune IV de Bamako est par exemple parvenu à obtenir une harmonisation de la taxe communale, elle est passée

de 3 000 FCFA par mois à 6 500 par an. Dans la commune I, outre de nombreuses réductions d'impôt négociées au cas par cas, le comité DESC est également parvenu à obtenir des délais de paiement, évitant ainsi à quelque 200 artisans de payer les 25 % de pénalité qu'exigeait l'administration.

Autre situation, autre témoignage, cette fois dans la commune III. Doumbia Sylva est couturière, elle raconte : « *Auparavant, je ne payais pas l'impôt, je travaillais chez moi, devant ma maison, j'avais peur de l'impôt, c'était trop pour moi. Mais le comité DESC est venu me voir et m'a encouragée à installer mon atelier dans la rue, ils m'ont dit que je gagnerais beaucoup de clients comme ça et que le comité était là pour s'occuper de l'impôt, que je ne devais pas m'inquiéter. C'est comme ça que j'ai commencé à payer mes impôts.* »

Dans d'autres communes de Bamako, l'action et la mobilisation des comités DESC, appuyés par les associations professionnelles, ont également permis de sensibiliser de nombreux artisans. « *Nous devons nous acquitter de nos devoirs et réclamer nos droits, cela va ensemble* », explique Lamine Diallo, président de l'association des techniciens installée dans la commune I.

« *Avec les formations et les conseils du comité DESC, nous avons pris conscience de cela. C'est pourquoi, j'ai fait un recensement des techniciens de la commune. Avant, il y avait ceux qui se cachaient pour ne pas payer les impôts, lorsque les agents passaient dans les quartiers, ils fermaient boutique. Mais, je les ai sensibilisés, je les ai ramenés à la raison en leur disant : nous sommes des citoyens libres, nous devons nous acquitter de nos obligations, mais nous*

devons aussi revendiquer nos droits et surtout nous assurer que nos impôts sont utilisés correctement... pour le développement de notre pays. »

Dans chacune des communes de Bamako, les comités DESC ont ainsi su mobiliser et sensibiliser leur base, les artisans, tout en s'imposant auprès d'une administration qui les considère désormais comme des interlocuteurs crédibles, incontournables.

Mais reste un défi de taille pour ces prochaines années : les comités doivent encore élargir leur base et consolider leurs interventions en mobilisant tous ces artisans, ces milliers d'artisans qui, aujourd'hui encore, restent à l'écart de cette dynamique progressive d'organisation et de « formalisation » de l'activité et du secteur de l'artisanat au Mali.



Les comités DESC et la revendication des droits (II)

L'accès aux espaces de production et la sécurisation foncière des artisans

FICHE DE CAPITALISATION N°5

La sécurisation foncière des artisans reste un enjeu de taille, elle conditionne souvent le développement de leurs activités.

Dans les villes maliennes, les plans d'aménagement prévoient généralement la mise en place de sites artisanaux, réservés aux artisans pour l'installation de leurs ateliers. « *Mais ces plans sont rarement respectés* », déplore Mamadou Minkoro Traoré, président de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, « *ces espaces sont morcelés, ils servent à autre chose ou sont revendus* ». Faute d'espace, une grande majorité des artisans travaillent aujourd'hui dans des conditions de production précaires, incertaines et parfois dangereuses en raison de la vétusté des ateliers et de leurs équipements.

Certains n'ont d'autres choix que de s'installer sur des terrains communaux ou sur de petites parcelles inoccupées, souvent insalubres.

Les autres travaillent à même les trottoirs, en bordure de route, dans ces milliers d'ateliers de fortune qui longent les avenues des grandes villes du pays. Des sites spontanés, « *illégaux* », desquels les artisans se font expulser régulièrement, sans compensation... des expulsions aux conséquences économiques souvent désastreuses pour les artisans et leurs familles. (Voir le témoignage à la page suivante).

Outre les risques auxquels les artisans sont exposés - accidents du travail, risques sanitaires, expulsions, etc. - ces conditions de production ont des effets très négatifs sur la qualité de la production, sur la rentabilité de l'activité artisanale et, in fine, sur ses perspectives de développement.

C'est ce que résume Assitan Traoré, présidente de la Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM) : « *Le grand problème de nos artisans, c'est l'insécurité foncière. Ils occupent des terrains desquels ils peuvent être déguerpis à tout moment. Il suffit que*

la Mairie décide d'entreprendre des travaux d'embellissement, de refaire une route et ce sont des dizaines, parfois des centaines d'artisans qui sont chassés. Cela crée une très forte incertitude: les artisans ne peuvent pas investir, ni moderniser leurs ateliers dans ces conditions. Le risque est trop grand ».

Les comités DESC : lutter contre les expulsions et promouvoir l'accès des artisans aux espaces de production

L'accès aux espaces de production est donc l'un des principaux défis auxquels les artisans maliens font face, un défi sur lequel les comités DESC ont décidé, dès leur création, de se concentrer et qui depuis est au cœur des combats qu'ils mènent, forts des différents cycles de formation dont ils ont bénéficié et de tout l'appui et de l'encadrement techniques assurés au quotidien, sur le terrain, par l'équipe de GUAMINA.

« *Auparavant, nous travaillions en ordre dispersé, sans méthode, sans discipline, nos arguments étaient souvent insuffisants, nous étions mal préparés* », explique Issa Samaké, membre du comité de la commune III de Bamako. « *Maintenant, nous faisons un vrai monitoring. S'il y a des expulsions, nous allons sur place, nous enquêtons, nous enregistrons les cas, nous consultons les plans d'aménagement de la commune. C'est une manière de rappeler aux autorités leurs engagements, une manière de les mettre devant leur responsabilité* ».

Et ce travail a porté ses fruits. À titre d'exemple, dans la commune III, ce sont plus de 200 artisans expulsés qui - grâce à l'action du comité DESC auprès du maire, puis du gouverneur du district - ont pu regagner les parcelles dont ils avaient été chassés. Ils ont obtenu des titres provisoires. « *C'est un bon début, mais il faut*

continuer à travailler. Notre objectif ce sont des titres définitifs pour tous ces artisans », poursuit Issa.

Dans la même commune, le comité - réelle force de proposition - s'est positionné dans le débat lancé par les autorités en vue de l'aménagement et de l'assainissement d'un vaste marigot. Son idée : y installer des centaines d'artisans et affecter les taxes qu'ils paieront aux travaux d'entretien et de réfection du marigot.

Les négociations avec le ministère de l'Urbanisme sont en cours. Et les autres comités de Bamako ne sont pas en reste : 4 nouveaux sites artisanaux ont été obtenus dans la commune II (grâce à l'action combinée de l'APCMM, des associations professionnelles et des comités DESC), 158 titres provisoires accordés aux artisans de Djelibougou dans la commune I, etc.



Fassoun Doumbia devant son atelier - Bamako, Commune 3

Fassoun Doumbia et Diahara Koné ont tous deux bénéficié directement de l'action des comités DESC. Ils témoignent...

Fassoun est forgeron. Vingt ans qu'il travaille dans la commune III de Bamako. Il employait trois ouvriers... jusqu'au jour où les autorités communales l'ont chassé de son atelier. En cause : le réaménagement de la route au bord de laquelle il était installé.

Fassoun - *« Les gens de la commune sont passés à l'atelier et m'ont donné un ordre d'expulsion. Ils ont détruit mon atelier et ont cassé mon hangar, mais personne ne m'a dit où me réinstaller. J'ai dû partir, je ne pouvais plus travailler. Ça a duré trois mois. Ça a été très difficile pour moi et pour ma famille. À l'école, par mois, on me demande 3 000 Francs CFA par enfant (5 €), je n'ai plus pu payer et mes enfants ont dû quitter l'école. Pour la nourriture aussi, c'était difficile : quand tu ne travailles pas, tu ne trouves pas à manger, pour te soigner aussi, c'est compliqué...*

Mais le comité DESC est intervenu. Ils sont venus nous voir, ils ont écrit au maire, au gouverneur. Le gouverneur est même venu sur place et nous avons pu nous réinstaller. J'ai essayé de reconstruire un peu l'atelier, mais ce n'est plus comme avant. Vous pouvez voir, c'est délabré, on travaille dans de mauvaises conditions. Mais au moins, on peut retravailler et gagner un petit quelque chose. Mais notre autorisation reste provisoire. Peut-être demain, ils vont venir et me chasser encore une fois. On ne sait pas, on n'est sûr de rien ».

Diahara Koné est teinturière, elle a 28 ans. En 2010, avec sa mère, elle s'est installée sur le site artisanal de Djelibougou dans la commune I de Bamako. Depuis, grâce à l'appui du comité DESC, elles ont obtenu un titre provisoire sur ce terrain... une évolution importante pour elles.



Diahara Koné au travail dans son nouvel atelier à Bamako

Diahara - « *Auparavant, nous étions obligées de travailler à la maison, sur la parcelle familiale, mais nous avons beaucoup de problèmes, surtout avec les voisins. Ils se plaignaient tout le temps à cause de la couleur des eaux usées qui coulaient jusque dans la rue, des produits toxiques que nous utilisons. Ils voulaient que nous partions, il y avait beaucoup de conflits et pour nous, c'était vraiment difficile de travailler dans ces conditions. Mais heureusement, nous avons pu nous installer sur cette parcelle, ici sur le site de Djelibougou. C'est vraiment plus facile, on peut mieux travailler, se concentrer sur notre travail, sans être dérangées.*

Puis, nous sommes en plein air, nous sommes plus visibles, il y a du passage, les gens voient notre atelier et notre travail. Nous avons gagné beaucoup de clients comme ça. Maintenant on a plus

de monde qui travaille ici, on a dû recruter parce que le travail a augmenté, on a plus de commandes, alors on doit avoir un maximum de personnes pour suivre le rythme. Avant, nous étions 8 à la maison, mais ici on emploie plus de 15 personnes, sans parler des apprentis que nous encadrons et formons.

On est même en règle, on paie les impôts chaque année, les patentes, les taxes et on nous donne maintenant des reçus. Avant, ce n'était pas comme ça. Les agents de l'administration fiscale venaient à la maison et on s'arrangeait entre nous. Maintenant, c'est officiel. Mais le vrai problème, c'est d'obtenir un titre définitif pour cette parcelle, pour qu'on soit vraiment chez nous, pour qu'on puisse agrandir l'atelier, le moderniser. C'est vrai qu'on a déjà construit, il y a la zone de séchage, les toilettes, les fosses pour les produits, c'est mieux comme ça, pour la santé, pour nous et pour les gens qui travaillent ici.

Mais, on ne sait pas encore si on va pouvoir rester ici définitivement. Alors on attend encore avant d'investir davantage. Mais nous avons un tas de projets : on voudrait installer un atelier de couture et aussi construire une maison pour pouvoir recevoir et accueillir les clients. À la maison, le vieux (responsable de la famille, le père en l'occurrence) n'accepte pas que les clients viennent tard. Mais les clients étrangers eux ils s'en fichent de ça, parfois ils arrivent tard le soir et soit tu leur vends, soit ils partent ailleurs. On perd souvent des clients comme ça. Si on avait la maison, on pourrait les accueillir ici et gérer notre affaire comme on le veut, sans toujours avoir l'autorisation du vieux. »

Les comités DESC : pour une participation active des artisans dans la gestion et le suivi des affaires publiques...

La décentralisation est inscrite dans la Constitution malienne de 1992, mais sa mise en application reste, à ce jour, partielle, incomplète. « Les lois sur la décentralisation ont transféré énormément de responsabilités aux communes et aux régions, mais les ressources ne suivent pas », explique Madani Koumaré de l'ONG GUAMINA. « Souvent, les élus locaux disent : nous avons toutes les charges, mais aucun moyen et c'est une des causes de la mal-gouvernance dans notre pays, une source de frustration pour beaucoup. Tout cela n'est pas étranger aux événements des 2 dernières années. »

Face à cela, les Assises générales sur la décentralisation organisées en 2013 ont sans doute marqué un tournant, une remise à l'agenda de la décentralisation comme vecteur de développement et de stabilisation dans un Mali en pleine reconstruction. Madani Koumaré poursuit : « *La décentralisation est une opportunité pour les artisans, le centre de gravité se déplace du centre vers les régions, un niveau sur lequel les artisans peuvent peser plus facilement. Mais pour cela, il faut que, localement, ils s'organisent, ils se structurent* ».

Face à cette nécessité, de nouveaux cycles de formation furent organisés dans le cadre du PAPDESC à l'attention plus particulièrement des Chambres de Métiers, des comités DESC et des associations professionnelles dans les quatre régions ciblées par le programme : Koulikoro, Sikasso, Kayes et Mopti.

La première session de formation porta sur l'élaboration des budgets participatifs, la seconde sur les techniques de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Lamine Koné est membre de la Chambre de Métiers de Ségou, il a participé à ces deux formations: « *Nous les artisans, nous avons un droit de regard sur les activités de nos élus ici dans la commune. On peut par exemple participer à l'élaboration des budgets, faire des propositions en faveur de notre secteur ou encore suivre ces budgets et leur exécution. Avant, j'ignorais carrément cela.* »

La participation des artisans dans l'élaboration des plans de développement et des budgets communaux: les cas de Katiena et de Niono dans la région de Ségou

Si ces deux formations ont été organisées en 2013 et qu'il est sans doute encore trop tôt pour en mesurer pleinement les effets, dans la région de Ségou, quelques cas particuliers nous renseignent toutefois sur leur potentiel... tout particulièrement à l'approche des élections locales prévues au Mali dans le courant de l'année 2014. Nous avons rencontré Soumaila Sanogo, président de la Chambre de Métiers de Ségou, il a répondu à nos questions.

Vous avez suivi les formations organisées par GUAMINA, quel en fut l'intérêt pour vous ?

Soumaila Sanogo - « *Grâce aux formations, nous avons eu accès à beaucoup de documentation très utile pour nous, par rapport à nos rôles et responsabilités au sein des Chambres de métiers et des associations professionnelles, par rapport à la décentralisation*

et aux démarches que nous pouvons entreprendre auprès des collectivités, pour une meilleure prise en compte de l'artisanat dans le développement social et économique de nos communes. Même chose pour les budgets : nous savons maintenant comment ils sont élaborés, quels sont les acteurs à impliquer, quel est notre rôle à nous qui représentons les artisans dans l'élaboration et le suivi de ces budgets. Tout cela nous a beaucoup édifiés. Ce sont des notions que nous connaissions mal, ou pas du tout pour certains d'entre nous. »

Et dans la pratique, comment pensez-vous utiliser ces formations, cette documentation et ces connaissances ?

Soumaila Sanogo - « Je peux vous donner un exemple pratique, très concret. Après les formations, au niveau de la Chambre de Métiers, nous avons compris qu'il fallait qu'on décentralise notre structure pour être présents partout sur le terrain et non plus seulement au niveau de la ville de Ségou. Nous avons alors encouragé les artisans de Katiana à s'organiser en association. Nous les avons appuyés, conseillés, nous avons même pris en charge les frais d'organisation de leur première assemblée générale. Nous les avons alors formés à notre tour sur ces questions de budgets participatifs et de plans de développement communal. Et ça a porté ses fruits.

Récemment, à Katiana, les autorités ont élaboré leur plan de développement sans associer, sans même consulter les artisans. L'association a alors interpellé le conseil communal. Elle a informé le sous-préfet et demandé qu'il intervienne, ce qu'il a fait : il a exigé que le conseil communal reprenne et revoie son plan de



Soumaila Sanogo dans son garage, entouré de ses apprentis

développement afin d'y introduire et d'y mentionner les principales préoccupations des artisans. C'est un résultat palpable. Les artisans ont été invités et ont pu exposer leurs difficultés... ils ont parlé des problèmes d'accès à la formation, des problèmes d'équipement, de financement.

Et tout cela a été repris dans le document. Il ne s'agissait pas pour nous de demander à la commune de déboursier l'argent de sa poche, mais plutôt d'exprimer nos priorités afin que les partenaires qui viennent appuyer la commune (les coopérations étrangères surtout), tiennent compte des artisans et puissent alors répondre aux besoins qu'ils expriment.

À Niono également, les artisans se sont mobilisés pour un problème de taxes et de budget. Que s'y est-il passé au juste ?

Soumaila Sanogo – « À Niono, il y a eu des problèmes par rapport au budget communal et aux taxes. Le conseil communal a imposé aux artisans ce que je pourrais appeler une taxe sauvage, sans aucune consultation. La loi dit que le conseil peut créer un nouvel impôt mais seulement si c'est pour soutenir des actions de développement, et cela doit se faire en collaboration avec la population. Là-bas, ce ne fut pas le cas.

Lors du vote du budget, il y a eu beaucoup de tensions, les artisans ont essayé d'interpeller le conseil, mais sans succès, on ne leur a pas donné la parole. Les autorités ont alors commencé à collecter cette nouvelle taxe. Dans certains cas, ils ont même saisi du matériel dans les ateliers, ça c'est totalement inacceptable.

Quand j'ai entendu parler de cette situation, j'ai tout de suite envoyé une correspondance au maire, puis au préfet pour lui expliquer que le conseil n'a pas respecté les textes. J'ai ces textes ici depuis la formation.

Dans ma lettre, j'ai même cité telle loi, tel texte, tel article. Le préfet a tout de suite réagi, il a accepté de s'impliquer et a refusé d'approuver le budget de cette commune. Il a exigé que cette partie du budget soit retirée parce que cela n'avait pas été fait dans les règles. Depuis, les artisans n'ont plus été tracassés.

Nous ne sommes pas contre les taxes de la commune, pour son développement, mais il faut nous associer; il faut consulter les gens à la base, de façon démocratique.

Vous savez, à l'avenir, notre souci et notre souhait le plus ardent,

c'est que nous-mêmes, les artisans, puissions être acteurs dans la prise de décision, nous voulons siéger au sein de ces collectivités pour défendre notre secteur de l'intérieur. Il y aura bientôt des élections... nous nous y préparons. »



Les comités DESC et la revendication des droits (IV)

L'accès des artisans maliens aux marchés publics

FICHE DE CAPITALISATION N°7

Les marchés publics : un outil essentiel pour la stabilisation et le développement des petites entreprises artisanales

« Depuis 2012, nous avons été confrontés à une double crise, politique et sécuritaire, le secteur a été très fortement ébranlé », explique Mamadou Traoré, président de la Chambre de Métiers du Mali.

« Pour la relance de l'économie et le développement des petites entreprises artisanales, il est essentiel qu'elles décrochent de nouveaux contrats de plus grande ampleur et notamment des marchés publics afin d'augmenter leur volume de production, leur trésorerie et leurs capacités d'investissement et de modernisation de l'outil de production. »

De fait, les petites entreprises artisanales maliennes dépendent, pour la plupart, d'une demande très locale, dispersée, souvent instable et fluctuante. Cela accroît leur vulnérabilité financière et limite - faute d'accès aux crédits et de capacité d'investissement - la compétitivité de leurs produits sur un marché de plus en plus concurrentiel.

Dans ce contexte, sans être la panacée, un accès préférentiel aux marchés publics apparaît souvent comme l'une des mesures nécessaires au développement des petites entreprises artisanales.

Et sur ce point, des gestes politiques forts ont récemment été réalisés.

Mamadou Traoré poursuit : « Nous avons fait beaucoup de lobby, depuis de nombreuses années et la solution est venue, tout du moins en partie. En mars, le Président (de la République) a donné instruction au Premier ministre pour qu'il s'assure que

l'administration se fournisse dorénavant auprès des artisans maliens pour tous ses besoins en matériel de bureaux, tables, chaises, etc. Maintenant, l'enjeu, c'est de répondre à la demande, c'est une chance, il faut la saisir... ».

L'accès aux marchés publics est donc un enjeu crucial, un enjeu sur lequel le programme PAPDESC s'est également penché de manière spécifique, grâce notamment à l'intégration dans les formations « gestion et organisation des micro-entreprises » d'un module spécifique axé sur le fonctionnement et les modalités d'accès aux marchés publics pour les petits artisans. Une formation à laquelle ont participé quelque 150 artisans, des hommes et des femmes installés à Bamako et dans les différentes régions ciblées par le PAPDESC.

Cette formation m'a fait comprendre qu'obtenir ces marchés, ce n'est pas impossible, il faut avoir le courage d'aller chercher les marchés, il ne faut pas se sous-estimer

Cheick Sidibé est l'un d'eux. Il est tailleur dans la commune II de Bamako, un métier qu'il exerce depuis plus de 15 ans. Ce n'est pourtant que ces dernières années, dans la foulée de cette formation, qu'il a décroché son premier marché public.

Il témoigne.
« Avant je ne connaissais pas les règles, les procédures, je ne savais pas comment faire pour obtenir ce genre de marchés. J'ai appris qu'il existe des marchés avec appels d'offre ouverts. Ce



Cheick Sidibé au travail dans son atelier de couture

sont de gros marchés, mais actuellement, cela n'est pas vraiment à ma portée. Il faut laisser d'importantes cautions et quand tu perds, tu perds ta caution aussi, je ne peux pas me le permettre. Mais à la formation, on m'a aussi parlé des marchés de gré à gré conclus « à l'amiable » et cela m'a vraiment interpellé parce que j'ai compris que, moi aussi, je peux gagner ce genre de marchés, je l'ignorais complètement.

J'ai alors commencé à négocier avec des ministères, celui des Mines et celui de la Communication pour obtenir le marché des tenues de service, les uniformes pour les chauffeurs, les gardiens, les mécaniciens. J'ai fait une lettre d'offre de service, je leur ai fourni des échantillons et ça a fonctionné, ils m'ont envoyé des

bons de commande.

Ça a commencé avec une trentaine de tenues, puis les commandes ont augmenté jusqu'à 100 tenues. Mais avec la crise, depuis 2012, c'est à l'arrêt. Mais, le mois passé, j'ai repris contact avec les ministères et avec des ONG aussi, je suis actuellement en négociation.

Cette formation m'a fait comprendre qu'obtenir ces marchés, ce n'est pas impossible, il faut avoir le courage d'aller chercher les marchés, il ne faut pas se sous-estimer, il ne faut pas avoir de complexe... Ces marchés, c'est très important pour mon entreprise. Ça me permet d'avoir une somme importante en une fois parce que, habituellement, on vivote, on fait un habit par-ci un habit par-là, on les vend à petit prix. Et puis, il y a toujours la négociation avec les clients, ceux qui ne paient pas ou qui ne respectent pas les délais. Avec les marchés publics, c'est plus simple et plus rentable aussi.

L'avantage, c'est qu'on travaille de manière plus permanente, l'entreprise peut fonctionner normalement, ça tourne, c'est moins aléatoire, ça nous donne plus d'assurance, plus de stabilité. Ça permet de bien couvrir les charges de l'atelier et de rembourser les dettes.

J'ai pu m'acheter de nouvelles machines, plus performantes. Cela permet de recruter des gens qui ont, eux aussi, besoin de gagner leur petit pain et de nourrir leurs familles. »



La formation technique et professionnelle

Un soubassement essentiel pour la mobilisation et la revendication des droits

FICHE DE CAPITALISATION N°8

Depuis 1994, GUAMINA et TDHF participent activement au développement du secteur de la formation professionnelle. Un engagement qui s'est poursuivi dans le cadre du PAPDESC.

Entre 1994 et 2002, deux vastes programmes de formation technique et professionnelle furent mis en oeuvre par GUAMINA et TDHF. Leurs objectifs : contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté, sans emploi et participer à l'émergence de la petite entreprise artisanale par le développement d'une offre de formation accessible et adaptée aux besoins du secteur.

Leur bilan : 4 700 jeunes et 5 800 artisans formés et/ou mis à niveau dans leur métier respectif, renforcés en matière de gestion d'entreprises et appuyés dans la mise en place et le développement de leurs activités de production.

Outre ces formations, ces deux programmes contribuèrent également de manière significative au développement du dispositif national de la formation technique et professionnelle. Ce fut surtout le cas grâce à l'introduction dans ce dispositif de l'approche du tutorat dont GUAMINA fut, à l'échelle nationale, la principale instigatrice. (Voir la fiche de capitalisation n° 1)

Le PAPDESC, lancé dans la foulée de ces deux premiers programmes, opta pour une approche différente basée sur les droits, sur leur revendication et leur exigibilité. Il s'agissait dès lors moins d'organiser la formation des artisans que de les sensibiliser, les informer et les inciter à s'organiser pour revendiquer auprès de l'État le respect de leur droit à la formation, un droit que garantit l'article 6 du Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels que le Mali a ratifié en 1974.

C'est cette vision qui guida GUAMINA et TDHF dans la conception, puis dans la mise en oeuvre du PAPDESC et qui permit la mise en place, au sein du secteur de l'artisanat, des dynamiques et des mécanismes de mobilisation et de revendication présentés dans les fiches précédentes.

Pour autant, tout au long du PAPDESC, GUAMINA est restée directement engagée dans le secteur de la formation technique et professionnelle et a ainsi continué à appuyer, certes de manière plus limitée, l'organisation de ce type de formations.

Un choix stratégique que Madani Koumaré, chargé de programme au sein de l'organisation, explique en ces termes : « *Malgré d'intéressantes évolutions ces dernières années, la demande en formation reste énorme et, pour les artisans, les enjeux sont très importants. Ces formations sont essentielles au développement de leurs activités et donc du revenu qu'ils en tirent... un revenu qui reste le plus souvent très limité. C'est pourquoi ils vivent encore, pour la plupart, dans des conditions difficiles. Ce sont des préoccupations auxquelles il est difficile de ne pas répondre. Et nous avons rapidement compris que l'appui que nous pouvions donner, c'était aussi une manière de stabiliser les artisans, d'améliorer leurs conditions de vie, ce qui est indispensable lorsqu'on essaye de les mobiliser autour de la défense de leurs droits. Comme on dit chez*

*L'articulation entre
l'appui direct aux
artisans et leur mobili-
sation autour des droits
était nécessaire*

nous:» le sac vide ne tient guère droit” . Nous ne voulions pas être des marchands d’illusions en faisant de l’activisme béat autour des droits. L’articulation entre l’appui direct aux artisans et leur mobilisation autour des droits était en ce sens nécessaire. »

Cet engagement continu de GUAMINA dans le secteur de la formation se déclina sous différentes formes.

Un appui financier tout d’abord. Le Fonds d’appui à la formation professionnelle et à l’apprentissage (FAFPA), un fonds public créé en 1996, qui prend en charge 75 % des frais de formation, les 25 % restant étant à la charge des associations professionnelles, des montants qu’elles ne sont pas toujours en mesure d’assumer seules et que GUAMINA a dû parfois partiellement prendre en charge : ce qui a permis l’organisation d’une dizaine de formations techniques au profit d’environ 200 artisans.

Un appui en ingénierie ensuite. Dans le cadre du PAPDESC, GUAMINA a développé plusieurs modules relatifs aux DESC et aux techniques et stratégies de leur revendication et de leur exigibilité. Ces modules furent diffusés, partagés et intégrés de manière transversale dans les différentes formations techniques organisées avec l’appui du programme.

C’est un acquis sur lequel GUAMINA entend capitaliser à l’avenir, comme l’explique Madani Koumaré. *« Les modules sur la gestion d’entreprise font maintenant partie intégrante des programmes de formation, ce n’était pas le cas avant. Pour les DESC, nous voulons faire la même chose ».*

Et d’ajouter : *« Nous avons remis ces modules à l’Institut national de l’ingénierie de formation (ex : les Unités de Formation et*



Badiallo dans son salon à Ségou. Elle a obtenu son certificat en 2010, suite à la première formation qu'elle a reçu...en 20 ans de carrière

d’Appui aux Entreprises), c’est une option que nous discutons directement avec eux ».

Un appui organisationnel enfin. Dans la mise en œuvre du tutorat, la Cellule Opérationnelle pour la Formation Professionnelle et l’Apprentissage (COFPA) joue depuis 2003 un rôle tout à fait central. La COFPA a été créée par les deux principales structures de représentation des artisans (l’APCMM et la FNAM) qui, soucieuses de travailler de manière plus coordonnée, lui ont confié la responsabilité de l’organisation et du suivi de l’apprentissage dans les ateliers tout d’abord et dans les centres de formation ensuite.

Vous savez ici, quand on peut construire sa propre maison, ça veut dire beaucoup

Dès le lancement du PAPDESC, la COFPA fut impliquée et, en tant que partenaire stratégique, elle participa activement aux principales activités mises en œuvre. Après avoir été elle-même formée, elle eut notamment la charge de l'organisation et de l'animation des formations des

artisans en matière de droits économiques, sociaux et culturels. M. Sidibé, assistant technique à la COFPA, s'en souvient : « *Notre participation dans le PAPDESC nous a mis en confiance, nous avons pris conscience de notre rôle. Avant, la COFPA tergiversait, nous n'avions pas de cap. Mais les formations nous ont permis de voir clair, d'être sûrs de nous-mêmes pour interpellier les autorités au sujet de l'accès aux formations et aux financements publics. C'est notre mission fondamentale. Ils savent que nous connaissons nos droits et nous prennent au sérieux. La COFPA est aujourd'hui au cœur du dispositif de la formation, nous sommes devenus incontournables* ».

Les formations techniques et professionnelles : un puissant outil de développement des petites entreprises artisanales au Mali. Témoignages.

Badiallo Camara est coiffeuse à Ségou, Aminata Coulibaly tient un atelier de couture à Bamako. Elles ont toutes deux participé aux formations techniques organisées dans le cadre du PAPDESC, un tournant pour chacune d'elles. Elles racontent...



Aminata Coulibaly devant son atelier. Après la formation, elle s'est installée à son compte. Depuis, elle encadre deux apprentis.

Badiallo Camara - « *Ça fait 20 ans que je suis coiffeuse. Je n'avais jamais suivi de formation, j'ai tout appris sur le tas, comme ça, au fur et à mesure. Mais il y a beaucoup de choses que je ne maîtrisais pas complètement, que je ne savais pas. Avec la formation, j'ai beaucoup appris. On a revu les techniques, comme le défrisage ou les mises en plis, ce sont des choses que nous faisons, mais pas toujours dans les règles de l'art. Même chose pour tous les produits que nous utilisons ici au salon : les shampoings, les démêlants, tout ça. On les utilisait, mais pas correctement, je ne savais pas que certains produits sont toxiques, qu'il faut prendre un tas de précautions quand on les utilise, il faut utiliser des gants, porter des cache-nez... avant, on ne faisait pas tout ça.*

Pour l'accueil de la clientèle, ça a aussi été très utile, maintenant on reçoit mieux les clients, on fait tout pour les mettre à l'aise, c'est important pour attirer les clients et les fidéliser. Maintenant, les gens dans le quartier savent qu'ici on coiffe bien, on a vraiment une meilleure réputation... J'ai gagné beaucoup de clients comme ça. Et j'ai pu développer mon salon grâce à cela : j'ai pu faire des travaux, on a agrandi, j'ai acheté de nouveaux sièges de coiffure pour mettre les clients à l'aise, j'ai décoré, on a peint le salon en rose, vous voyez, ici c'est comme un salon moderne.

On est aussi plus nombreux maintenant à travailler ici, j'ai recruté deux nouvelles coiffeuses et on a quatre apprenti(e)s. Avec la formation, cela me permet de mieux les encadrer, de bien leur apprendre le métier. Je leur explique ce qu'on m'a appris là-bas, toutes les techniques, comment faire. Avec tout ça, comme on gagne mieux qu'avant, j'ai pu construire ma maison, elle est proche du salon. Vous savez ici, quand on peut construire sa propre maison, ça veut dire beaucoup... »

Aminata Coulibaly - « À 13 ans, j'ai quitté l'école, j'avais de mauvais résultats, alors j'ai préféré quitter. J'ai rejoint mon papa dans son atelier - il est tailleur - il m'a appris le métier. À 16 ans, l'association des couturiers est venue me voir pour me proposer la formation. Ça a duré trois ans.

Chaque semaine, je passais une journée au centre de formation, le reste du temps je restais ici à l'atelier. J'ai appris énormément de choses : les divisions de mesures par exemple, c'est très important pour un couturier. Aussi pour l'accueil des clients ou la gestion de l'affaire et certaines tendances ou des modèles que je ne connaissais pas. À l'atelier, on fait la pratique, mais on manque

souvent de théorie.

Vraiment, cela a été très utile pour moi. Aussi, comme je restais quand même dans l'atelier, ça m'a permis de continuer à gagner un peu d'argent, je n'aurais pas pu être tout le temps au centre, ça aurait été difficile.

Finalement, j'ai reçu mon certificat de formation, c'est officiel : je ne suis plus une apprentie, je travaille à mon propre compte et avec ce que je gagne, je peux m'acheter des habits et d'autres choses, je peux aussi aider un peu mes parents quand ils en ont besoin, pour les dépenses de la famille. Je ne suis plus liée à quelqu'un, je suis autonome, je suis indépendante. Ça m'encourage à travailler et à développer mon atelier.

Mon objectif, c'est d'acheter de nouvelles machines, plus modernes, pour faire la broderie et proposer des nouveaux produits. J'ai déjà beaucoup d'idées, je dois encore économiser, mais à l'avenir, j'espère vraiment avoir un grand atelier avec des vitrines pour montrer les modèles que nous faisons, pour exposer les habits. J'espère aussi pouvoir me marier bientôt, je suis indépendante, c'est plus facile pour moi. »



La Plate-forme DESC

De l'exigibilité à la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels

FICHE DE CAPITALISATION N°9

Le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) : repères

Le Pacte a été adopté en 1966 et est entré en vigueur en 1976. Le PIDESC définit l'étendue des DESC reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, parmi lesquels le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le droit au travail, à l'orientation et à la formation, le droit à la sécurité sociale, à la syndicalisation et à la grève, le droit à l'alimentation, au logement, etc.

Le Pacte a été ratifié par 162 États.

Le Protocole Facultatif relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a été adopté en 2008 et a été ouvert à la signature des États en 2009. On compte aujourd'hui 45 pays signataires et 14 l'ayant ratifié*. Il est entré en vigueur en mai 2013.

L'entrée en vigueur de ce protocole consacre la « justiciabilité » des droits, soit la possibilité pour un individu ou un groupe d'individus issus d'un pays ayant ratifié le Protocole d'être entendus par le Comité DESC de l'ONU à propos de cas concrets de violation par leur pays d'un des droits énoncés dans le PIDESC. Le Mali ne l'a pas encore ratifié.

* Si les engagements réels des États signataires restent limités, la ratification constitue une étape supplémentaire dans le cadre de mise en application effective des textes et conventions signés. Par la ratification, les États s'engagent en effet à transposer ces textes dans leur législation nationale.

Créée en 2005, la Plate-forme DESC du Mali s'est imposée comme un acteur incontournable en matière de promotion et de protection des droits économiques, sociaux et culturels.

Aux origines de la Plate-forme (PF) DESC malienne, deux organisations : GUAMINA et le Mouvement des Peuples pour l'Éducation aux Droits Humains (PDHRE) et un objectif clairement affirmé : fédérer les organisations de la société civile autour de la défense et de la protection des DESC. Autre objectif clairement affiché : le suivi des engagements pris par le gouvernement en matière de protection des droits, via principalement son adhésion au Pacte international relatif aux DESC (PIDESC) et la signature, en 2009, de son Protocole facultatif.

Mohamed El Moctar Mahamar, chargé de programme au sein de la Plate-forme, explique :

« Les pays signataires du PIDESC sont tout d'abord tenus de produire tous les cinq ans un rapport officiel sur l'état des DESC auprès du Comité des DESC de l'ONU. En 2005, près de 30 ans après avoir ratifié le Pacte, le Mali n'avait toujours pas produit son premier rapport. Le ministère des Affaires étrangères a alors invité quelques organisations de la société civile pour une consultation sur cette question. C'est à ce moment que nous avons compris avec GUAMINA qu'il fallait que l'on s'organise, pour accompagner le

Le processus a été très participatif, c'est essentiel: cela permet une plus forte appropriation et une réelle acceptation du rapport

gouvernement dans l'élaboration de son rapport, mais aussi, le cas échéant, pour produire un rapport alternatif».

Le PIDESC prévoit en effet la possibilité pour la société civile d'un pays signataire de produire ses propres rapports. Ceux-ci sont dits alternatifs. En 2005-2006, face aux hésitations et à l'inaction du gouvernement, la Plate-forme s'est donc lancée dans un vaste travail de recherche et de collecte de données à l'échelle nationale afin de dresser un état des lieux général des DESC dans le pays et de produire ainsi son premier rapport alternatif.

Une trentaine d'organisations ont été mobilisées, formées, outillées et ont déployé dans toutes les régions du pays de petites équipes de chercheurs chargées de travailler chacune sur un type spécifique de droits : le droit à la santé à Sikasso, le droit à l'alimentation à Kidal et Gao, le droit à l'éducation à Mopti, etc. Après plusieurs mois de travail, d'analyse et de compilation des données, le rapport alternatif de la PF DESC fut finalement publié en décembre 2006 et marqua incontestablement une étape majeure dans la structuration de la société civile autour de la promotion des DESC.

De nombreuses conférences de présentation du rapport furent organisées au Mali, dans les régions, puis à Bamako en présence des plus hautes autorités du pays. Le rapport fut également présenté lors deuxième Forum mondial des droits de l'Homme de Nantes, puis envoyé au Comité DESC des Nations Unies où l'initiative de la société civile malienne fut très largement saluée.

Mohamed El Moctar s'en souvient: « *Notre rapport a été très apprécié en grande partie parce qu'il est rare de trouver une société*

civile qui, comme nous l'avons fait, associe aussi directement l'État dans la production et la diffusion du rapport. Souvent, l'État et la société civile se regardent en chiens de faïence. Nous, nous avons tout fait pour travailler en parfaite intelligence et en symbiose avec l'État. Nous avons impliqué ses services à toutes les étapes du processus pour créer un débat contradictoire, pour leur laisser la latitude de contester nos résultats et nous donner la possibilité de les défendre, de les étayer, de les expliquer. Le processus a été très participatif, c'est essentiel : cela permet une plus forte appropriation et une réelle acceptation du rapport et de ses conclusions ».

Depuis la diffusion du rapport, la Plate-forme s'est considérablement élargie et compte aujourd'hui 56 organisations membres qui se sont formées, mises à niveau et outillées. Cela permet d'élargir et de renforcer la mobilisation de la société civile autour des DESC, mobilisation qui ne se limite pas à la seule production des rapports alternatifs et à leur actualisation.

C'est ce qu'explique Madani Koumaré de GUAMINA : « *À la création de la PF, les autorités pensaient que c'était un effet de mode, comme cela se voit souvent : créer une structure pour une situation donnée puis, après cela, disparaître. Heureusement pour nous, ce ne fut pas du tout le cas. Dix ans ont couru et aujourd'hui, la PF prend chaque année de l'ampleur, elle élargit son champ d'intervention et son membership (56 membres actuellement). Nous accueillons de nouvelles organisations pour constituer une masse critique capable de peser lourdement et durablement sur les autorités. Cela donne plus de légitimité à nos actions de plaidoyer, notamment en ce qui concerne le suivi des recommandations que*

nous formulons. Nous mettons en évidence des manquements et proposons des plans d'actions concrets, c'est notre devoir d'en suivre la mise en œuvre.

Autre enjeu : à ce jour l'État n'a toujours pas produit son rapport officiel, nous devons maintenir la pression ».

En 2011, la mise en place par le gouvernement d'un comité interministériel en charge de l'élaboration du rapport officiel et les consultations organisées avec la PF DESC avaient alors été perçues comme autant de signaux positifs, laissant présager la production prochaine d'un tel rapport. Mais cette dynamique fut brutalement interrompue par le coup d'État de mars 2012 et la profonde crise politico-sécuritaire qui s'en est suivie.

Aujourd'hui, alors que le Mali se stabilise et se reconstruit, la PF tente de remettre cette question à l'agenda, mais les défis ne manquent pas. « *Il y a encore une intense action de sensibilisation à mener* », constate Mohamed El Moctar Mahamar, chargé de contenus de la PF. « *Les acteurs changent, se renouvellent, il faut à chaque fois recommencer tout ce travail d'information et de mobilisation. Il y a une méconnaissance des textes et parfois un manque de volonté. Le gouvernement doit comprendre que c'est une opportunité, pas une menace. Un rapport, c'est un tableau de bord, un outil de planification. Sans rapport, vous naviguez à l'aveuglette, vous faites alors le sapeur-pompier pour régler tel ou tel problème mais sans apporter de réelles réponses aux besoins de la population.* »

Le PAPDESC et la PF DESC : un objectif commun et une collaboration stratégique

La Plate-forme DESC fut constituée quelques mois après le lancement du PAPDESC. GUAMINA en fut l'une des principales instigatrices, ce qui permit de créer rapidement de profonds liens de collaboration entre ces deux initiatives. En effet, là où les comités DESC mis en place et soutenus par GUAMINA travaillent localement, dans une commune ou une région (voir fiches de capitalisation 4 à7), la PF DESC, elle, intervient donc à l'échelle nationale. « *Il s'agit d'un dispositif qui permet de travailler à différents niveaux* », explique Madani Koumaré. « *Il y a des enjeux qui dépassent les comités DESC, qui ne sont pas à leur portée. Dans ce cas-là, c'est la Plate-forme qui peut intervenir, relayer les préoccupations et mobiliser les autorités au plus haut niveau. A contrario, la plate-forme a besoin des comités et de ses partenaires qui travaillent à la base, ce sont des vecteurs*

Il y a des enjeux qui dépassent les comités DESC...c'est la Plate-forme qui peut intervenir, relayer les préoccupations et mobiliser les autorités au plus haut niveau. A contrario, la plate-forme a besoin des comités et de ses partenaires qui travaillent à la base, ce sont des vecteurs de mobilisation et de précieuses sources d'informations.

de mobilisation et de précieuses sources d'informations. »

Autre axe de cette collaboration entre le PAPDESC et la PF DESC: la campagne de plaidoyer en faveur de la ratification du Protocole facultatif se rapportant au PIDESC. Adopté par les Nations Unies en 2008 et signé par le Mali l'année suivante, le Protocole facultatif pose les bases de la justiciabilité des DESC

*Les comités DESC
sont des vecteurs de
mobilisation et de
précieuses sources
d'informations*

en donnant au comité DESC des Nations unies la possibilité de recevoir et d'examiner des plaintes individuelles portées contre les États en cas de violation des droits économiques, sociaux et culturels.

« *La justiciabilité des DESC, c'est essentiel* », rappelle Madani

Koumaré. « *Il s'agit de construire un mode de saisine interne pour que les titulaires de droits et les associations de protection des droits de l'Homme puissent veiller à ce que l'État n'enfreigne pas les droits économiques, sociaux et culturels de ses citoyens et que, lorsque c'est le cas, il y ait un chemin reconnu légalement pour assigner l'État en justice. Mais les procédures sont longues. Un citoyen seul ne peut se lancer dans une telle procédure, d'où tout l'intérêt de la PF pour mener ce type de combat.* »

Si la signature du Protocole par le Mali constitue en soi une avancée majeure – seuls 45 pays l'ont signé à ce jour – sa ratification (qui impliquerait sa transposition dans la législation nationale malienne et ainsi sa mise en application) est maintenant obligatoire pour l'État après la recommandation du jury international de l'Espace d'Interpellation Démocratique, le 10 décembre 2013, et une

recommandation de l'examen périodique universel en juin 2013.

Pour en arriver là, la PF en partenariat avec le PAPDESC, a développé une stratégie nationale de plaidoyer dans le cadre de laquelle de nombreuses actions de sensibilisation et de mobilisation ont été organisées.

Portées par l'ensemble des 56 organisations membres de la PF, elles ont réuni à plusieurs reprises des représentants des autorités politiques (Assemblée nationale, ministères, etc.), des médias et de la société civile et ont permis, sinon la ratification du Protocole, tout au moins sa mise à l'agenda. « *C'est un enjeu dont tous les acteurs ont pris conscience, cette question est régulièrement discutée* », explique Kadidja Sangaré, présidente de la Commission nationale des droits de l'Homme, « *Mais, c'est une question sensible, c'est un processus...nous devons encore maintenir et intensifier la pression sur nos autorités.* »



Le PAPDESC et l'approche Genre

L'appui aux associations de femmes et l'accès aux crédits

FICHE DE CAPITALISATION N°10

Depuis 2004, en marge du PAPDESC, GUAMINA appuie l'association Musogundo.

Objectif : faire émerger des femmes artisanes capables de s'organiser pour la défense de leurs droits.

Si à Bamako et dans les grandes villes du Mali, les femmes assument une part importante de l'activité artisanale (elles sont alors coiffeuses, couturières, teinturières et sont, pour certaines, membres des comités DESC mis en place par GUAMINA), dans les zones périurbaines et rurales, la situation est bien différente.

C'est le cas à Sirakoro Méguétan, un village de quelque 3 500 habitants, situé à une trentaine de kilomètres de Bamako, dans la région de Koulikoro. Faute de capital, d'accès aux crédits et aux formations, en raison aussi de la faiblesse du tissu économique et de certains blocages culturels, rares sont les femmes qui peuvent se lancer dans de telles activités. Les familles dépendent alors très largement d'une production agricole dont les rendements sont souvent faibles et aléatoires. Certaines femmes, de manière complémentaire, pratiquent malgré tout le petit commerce - elles achètent à Bamako ce qu'elles peuvent revendre localement - mais à nouveau, les revenus qu'elles en tirent restent généralement marginaux, insuffisants.

À Sirakoro Méguétan, depuis 2004, la situation a toutefois évolué progressivement. Environ 350 femmes ont décidé de s'organiser, elles ont fondé l'association Musogundo (« secret de femmes »), une association que GUAMINA a rapidement décidé de soutenir. « *Ce sont les femmes elles-mêmes qui sont venues vers nous, elles avaient des idées, des projets. C'est important, il faut que cela vienne d'abord d'elles-mêmes* », se souvient Madani Koumaré de l'ONG GUAMINA. « *Dans le cadre du PAPDESC, nous nous concentrons alors sur la formations aux DESC, mais ici nous*

avons choisi de travailler différemment. Il fallait d'abord créer une base, contribuer au développement des activités commerciales et artisanales des femmes, les faire émerger et de là progressivement les informer, les conscientiser et les mobiliser autour de la défense de leurs droits. »

L'apprentissage des métiers: une première étape pour l'autonomisation des femmes et le développement de leurs activités de production

Dès 2005, dans la foulée de la première Assemblée générale de l'association, l'appui de GUAMINA s'est concentré sur la formation technique et professionnelle. Les 350 femmes membres ont toutes été formées, des formations de 3 ou 4 semaines en teinture, couture et fabrication de savon. Des équipements de base ont été mis à leur disposition par GUAMINA et sont, aujourd'hui encore, utilisés dans le cadre de nouvelles formations organisées cette fois-ci directement par l'association, au rythme de deux cycles par an et d'environ 30 jeunes filles formées par cycle.

Mani Bagayoko, l'une d'entre elles, raconte : « *Avant j'étais à l'école, mais j'ai dû arrêter en 8e, j'avais 14 ans, mes parents n'avaient plus les moyens de payer. J'ai fait une année de formation comme apprentie ici à l'association et maintenant je suis salariée chez ma patronne, ça fait trois ans. La formation a été très utile : j'ai appris les différentes formes, les techniques de la teinture, les couleurs, les traitements et tout ça. Maintenant, on me paie 15 000 FCFA (23 €) par mois, ça m'aide beaucoup. J'habite chez mon frère : avant il décidait de tout, maintenant je me sens plus à l'aise, je ne suis plus à sa charge et les relations se sont améliorées, il y a davantage de respect. Moi aussi je peux participer, je prends en charge ma famille, parce que mon frère n'a pas beaucoup de*

moyens, et je contribue quand on a des problèmes de santé ou pour trouver de l'argent pour les condiments (pour nourrir la famille).

Je me sens plus libre. Pour l'avenir, mon objectif, c'est d'avoir mon propre atelier, je veux me mettre à mon compte, mais je dois encore trouver les moyens pour cela. Vraiment cette formation a beaucoup changé ma vie. Si je ne l'avais pas faite je ne sais pas ce que je serais devenue, ça allait mal tourner. Sans cela, aujourd'hui je pourrais être dans la rue, sans moyen, sans activité, à faire la débauche ou alors être mariée de force, sans pouvoir choisir mon mari. Maintenant que j'ai des moyens, j'ai envie de me marier, mais c'est moi qui vais choisir ».

La mise en place de la coopérative d'épargne et de crédit : un vecteur de développement et de changement social au sein de la communauté de Sirakoro Méguétan

Une fois les premières formations organisées, rapidement, la question de l'accès au crédit a été posée pour les membres de l'association, comme l'explique Assa Koumaré : « Ici, 90 % de la population vit de l'agriculture, mais les rendements sont faibles. Dans ces conditions, il est difficile pour les hommes de subvenir à tous les besoins et à plus forte raison de donner aux femmes l'argent dont elles ont besoin pour développer leurs activités. Il fallait imaginer un système pour que les femmes puissent s'autonomiser et qu'elles aient la possibilité et la liberté de faire ce qu'elles avaient envie de faire ».

Ce système, ce fut la mise en place d'une coopérative d'épargne et de crédit. Après plusieurs campagnes de sensibilisation menées dans le village et ses alentours, environ 500 personnes décidèrent d'adhérer à la caisse, en s'acquittant chacune de la part sociale

de 5 000 francs CFA (7,5 €). Fort de ce fonds de départ et du soutien de GUAMINA, la caisse obtint son agrément en 2007 et put ainsi lancer ses activités de dépôts et de crédits.

Sept ans plus tard, force est de constater que son bilan financier est positif : 80 millions de FCFA de dépôts (122 000 €), 505 bénéficiaires de crédits, dont 275 femmes, quelques 140 millions prêtés et un taux de recouvrement moyen de 95 %.

De très bons résultats donc : « la communauté s'est appropriée la caisse, nombreux sont ceux qui en bénéficient et il y a beaucoup de nouvelles demandes », explique Madani Koumaré. « Nous ne nous substituons pas aux comités de gestion, ce sont eux qui gèrent, mais nous restons présents. Nous sommes là régulièrement, on les accompagne, on les conseille en matière de gouvernance, c'était d'ailleurs une condition pour l'obtention de leur agrément. Pour le moment, notre présence reste nécessaire, c'est une garantie de bonne gestion, une manière aussi de transférer les compétences en vue de l'autonomisation de la coopérative, c'est une perspective à moyen terme. Puis ici, aucun agent de GUAMINA ne peut prendre de crédits, c'est une question de sérieux et de rigueur. »

Outre ces bons résultats financiers, la création de la coopérative a également provoqué de nombreux et profonds changements au sein de la communauté et des familles ayant bénéficié de ses services : des changements économiques, sociaux et sécuritaires. C'est ce que raconte sa présidente, Assa Koumaré : « Les avantages sont nombreux. Avant les femmes travaillaient et gagnaient un petit quelque chose, mais elles devaient garder l'argent à la maison,

*L'objectif final,
c'est l'autonomisation de
la coopérative,
c'est une perspective à
moyen-terme*



Assa Coumaré dans les bureaux de la coopérative à Sirakoro Meguetan entourée de l'équipe de suivi et de gestion

c'était un problème. Nous sommes dans un village avec beaucoup d'insécurité, les voleurs rôdent, parfois il y a des incendies. On peut tout perdre comme cela. Avec la caisse, les femmes peuvent déposer leurs petits gains et les laisser fructifier ici en toute sécurité. La coopérative offre un taux de 5 % sur les dépôts, c'est intéressant pour elles. Un autre avantage ce sont les crédits que les membres peuvent obtenir, cela en a aidé beaucoup à lancer leurs activités, à générer plus de revenus pour la famille, les frais de scolarité des enfants, pour la nourriture aussi ou pour les soins de santé. Notre communauté se porte beaucoup mieux.

Pour vous donner un exemple : avant, le marché commençait à 8 h, mais vers 10 h, il n'y avait déjà plus rien. Aujourd'hui, vous pouvez aller en fin d'après-midi et les femmes sont encore là, le

marché a beaucoup grandi, on y trouve toutes sortes de condiments, des légumes, des fruits, ce n'était pas comme cela avant. La caisse a beaucoup contribué à cela, les femmes gagnent l'argent plus facilement avec les prêts et ça a vraiment créé un nouveau dynamisme au sein du village. Et cela permet aussi aux femmes de s'émanciper. Quand elles viennent ici à la coopérative, on leur donne des conseils, on leur explique comment gérer leurs prêts et organiser leurs activités, on les accompagne, on réfléchit avec elle et on fixe les objectifs à plus long terme. On les encourage à bien gérer leur argent et à investir leurs gains dans le développement de leurs activités. Tout cela a beaucoup diminué les tensions dans les familles. Avant, il y avait toujours des petites querelles dans les ménages. Si l'homme n'a pas les moyens, la femme n'a pas d'argent non plus, ça crée des malentendus. Mais actuellement, la femme se débrouille de son côté et l'homme aussi se débrouille, la vie en famille devient plus facile, il y a l'indépendance.

Autrefois, l'homme ne faisait que cultiver les champs, tout le reste, c'était la femme : trouver les condiments, l'huile, le sel et tout ça. C'est un village traditionnel ici, l'homme avant ne faisait rien, même l'entretien des enfants, s'ils sont malades, leur habillement, les frais de scolarité, les frais de santé... tout cela revenait à la femme. Elle cultivait son petit potager et devait se débrouiller comme ça. Avec les crédits, ça a évolué parce qu'il y a aussi beaucoup d'hommes qui en ont bénéficié. Avec ça, ils font d'autres activités en attendant la récolte. Il y en a qui font le petit commerce, la quincaillerie, certains sont devenus des bouchers, des forgerons, des artisans, il y en a qui ont des moulins. Comme ça, ils peuvent apporter plus d'argent, ça aide la famille et ça soulage aussi la femme dans ses tâches, chacun contribue, c'est plus équitable. »



PAPDESC (2005-2014)
Bilan, conclusion et perspectives
FICHE DE CAPITALISATION N°11

Neuf ans après son lancement par GUAMINA et TDHF, le PAPDESC s'est clôturé en mars 2014. Quel bilan tirer de cette expérience ?

Le PAPDESC, ce sont plus de 3 200 artisans formés aux droits économiques, sociaux et culturels et aux méthodes de revendication et d'exigibilité de ces droits, ce sont aussi 50 élus locaux et 80 cadres de l'administration sensibilisés et responsabilisés en la matière. Le PAPDESC, c'est encore 11 Chambres de Métiers redynamisées et autant de comités DESC mis en place en leur sein, formés et mobilisés. C'est aussi une mise en réseau de ces comités et la mise en place de liens étroits de collaboration et de partenariat entre les principaux acteurs du secteur de l'artisanat au Mali, des liens que le programme est parvenu à renforcer et à consolider.

Mais le PAPDESC, c'est aussi et avant tout un profond changement de mentalité, un réel éveil des consciences, comme l'explique Madani Koumaré, chargé de programme chez GUAMINA : *« Nous avons vu une évolution progressive mais fondamentale au niveau des artisans avec lesquels nous travaillons, une réelle prise de confiance. Au lancement du programme, les artisans ne savaient pas qu'ils avaient des droits, ils n'avaient pas conscience de leur importance pour la société et l'économie de notre pays. Ils ne se considéraient pas et, en quelque sorte, ils se marginalisaient eux-mêmes. Mais aujourd'hui, quand vous entendez parler les artisans et les membres des comités DESC, quand vous suivez la manière dont ils interpellent les autorités sur toute une série de dossiers parfois sensibles, vous comprenez qu'il y a un réel changement. S'il y avait auparavant une sorte de complexe, il a disparu en grande partie. Les artisans savent qu'ils sont incontournables,*

qu'ils sont une force vive et cela a permis de leur redonner confiance en l'avenir ».

Une analyse que partage Elmehdi Ag Hamaty, secrétaire général du ministère de l'Artisanat et du Tourisme :

« Le changement est radical, je vous donne l'exemple de la formation : nos artisans encadrent depuis toujours les jeunes, les apprentis, mais avant, cela se faisait de manière traditionnelle, c'était mal organisé et peu valorisé. Aujourd'hui, grâce à l'appui de nos partenaires et notamment de GUAMINA, tout cela a changé. Les artisans ont pris conscience de leur rôle, de leur potentiel, de leurs responsabilités aussi. Certains organisent de véritables centres de formation au sein de leurs entreprises, il y a une forte mobilisation et une forte professionnalisation, c'est essentiel et très encourageant. »



Elmehdi Ag Hamaty dans les bureaux du Ministère de l'artisanat

La défense et la revendication des droits : un puissant vecteur de développement de l'activité et du secteur de l'artisanat

La mise en œuvre dès 2005 d'un programme essentiellement axé sur la défense des droits constitua tout autant une innovation dans le contexte malien qu'un tournant stratégique important pour GUAMINA et son partenaire TDHF.

Il ne s'agissait donc plus « d'offrir » une série de services aux artisans, notamment en matière de formation professionnelle, mais bien de les mobiliser et de les organiser afin qu'ils exigent eux-mêmes de l'État la mise en place des politiques et des programmes nécessaires au développement du secteur ainsi que le respect de ses engagements, notamment internationaux, en matière de protection et de respect des droits dont les artisans sont titulaires.

Si cette approche permit l'éveil des consciences évoqué plus haut, elle eut également des effets directs, pratiques et concrets sur les conditions de vie et de travail des artisans, sur le développement de leurs activités et des revenus qu'ils en tirent.

Les comités DESC mis en place au sein des Chambres de Métiers, formés et encadrés au quotidien par GUAMINA et ses partenaires ont ainsi mené de nombreux combats localement, dans leur commune et leur région, au nom et dans l'intérêt des artisans qu'ils représentent et ce, souvent avec succès, comme les fiches de capitalisation 4 à 7 l'expliquent de manière détaillée.

Sur la question de l'accès aux parcelles et de la sécurisation foncière des artisans - conditions indispensables du développement durable de leurs activités - certains comités ont contribué à la mise en place par les autorités de sites de production réservés aux artisans,

ont permis à plusieurs centaines d'entre eux d'obtenir des titres fonciers définitifs ou provisoires sur les parcelles qu'ils occupaient « illégalement », souvent depuis de très nombreuses années ou ont encore lutté avec acharnement, comme ce fut le cas dans la commune III de Bamako, pour la réinstallation de ceux que les autorités avaient chassés de leurs ateliers, les privant ainsi de tout moyen de subsistance. (Voir à ce sujet le témoignage de Fassoun Doumbia dans la fiche n° 5)

Autre dossier sensible pour les comités DESC : les impôts et une fiscalité jugée souvent arbitraire, excessive et inadaptée aux capacités des petites entreprises artisanales. Là encore, leurs actions et les nombreuses négociations menées individuellement et/ou collectivement ont eu des effets importants, limitant souvent de manière significative le poids de cette fiscalité sur l'activité des artisans, sur sa rentabilité et son développement. Ces succès, en matière de réduction d'impôts, d'harmonisation des taxes ou encore de suppression des pénalités infligées aux artisans par l'administration fiscale ont été présentés dans la fiche n° 4. Et le témoignage de Doumbia Sylla, couturière dans la commune III de Bamako, en a illustré toute l'importance.

Dans les régions, à Koulikoro, Ségou, Mopti, Kayes et Sikasso, le PAPDESC s'est également concentré sur le droit des artisans à la participation dans la prise de décision et ce, dans le contexte d'une décentralisation qui, après des années d'immobilisme, semble à nouveau à l'ordre du jour des autorités maliennes. Plusieurs cycles de formation ont été organisés et, comme le cas de Ségou l'a montré (voir la fiche n° 6), ces formations ont eu pour conséquences l'implication directe de certaines associations d'artisans dans

l'élaboration des plans de développement communaux ainsi que dans les processus de validation des budgets locaux... des plans et des budgets ayant donc, grâce à l'intervention des comités DESC, intégré les priorités définies par les artisans et leur structures de représentation.

Le PAPDESC se termine, mais nous allons poursuivre cet effort et continuer à former nos artisans (...)

nous pouvons maintenant prendre le relai

Enfin, le témoignage de Cheick Sidibé (voir la fiche n° 7) a permis de mettre en évidence toute l'importance de l'accès aux marchés publics pour le développement de l'activité artisanale et d'illustrer au travers de son expérience personnelle la manière dont les formations organisées dans le cadre du PAPDESC ont également

renforcé la volonté et la capacité des artisans à s'imposer dans les processus de passation et d'octroi de ce type de marchés.

Si tous ces exemples attestent de la capacité des comités DESC à peser au sein de leur environnement institutionnel et à l'influencer en faveur des artisans qu'ils représentent, ils montrent également tout le potentiel d'une approche basée sur les droits.

C'est ce que résume Souleymane Dembélé, coordinateur général de GUAMINA : « *L'expérience du PAPDESC nous a édifiés. Cela vaut pour les artisans, mais c'est vrai dans tous les domaines : pour le changement, nous avons besoin d'une société civile forte, revendicatrice, il faut s'organiser pour défendre nos droits.*

C'est seulement comme ça que l'on peut responsabiliser nos États

de manière autonome et réellement durable. C'est cela le vrai combat ».

Le PAPDESC : une approche multi-acteurs, multi-niveaux et des mises en réseau pour la défense des droits des artisans

GUAMINA est parvenue à mobiliser les principaux acteurs du secteur de l'artisanat et à les impliquer activement et directement dans la mise en œuvre du PAPDESC. C'est l'une de ses principales forces.

« *Nous sommes une ONG locale, nos moyens sont limités* », explique Madani Koumaré. « *Il existe au Mali de grandes structures de*



M. Sidibé dans la cours de l'institut de formation Don Bosco

représentation des artisans, la FNAM et l'APCMM notamment, il fallait absolument qu'elles portent le programme, qu'elles se l'approprient. Sans cela, notre impact serait resté très limité. » Et de fait, dès le lancement du programme, ces deux structures furent au cœur de la stratégie du PAPDESC. Le ciblage des Chambres de Métiers et la mise en place en leur sein des comités DESC se firent en accord et en étroite concertation avec l'APCMM, « une manière de capitaliser à la fois sur la présence sur le terrain, dans les communes et les quartiers, des chambres des métiers et de la capacité de l'APCMM à peser au niveau national sur les débats et les politiques qui encadrent le secteur de l'artisanat », ajoute Madani Koumaré.

Lors de différents cycles de formation (DESC, méthodes d'exigibilité, réseautage, etc.), des représentants des deux structures furent systématiquement impliqués.

Une formation spécifique sur le rôle et les responsabilités des élus consulaires et le mandat des deux organisations fut également organisée par GUAMINA à la demande de celles-ci, une formation particulièrement stratégique, comme l'explique Assitan Traoré, présidente de la Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM) : « *Les Chambres de Métiers étaient souvent désorganisées, il y avait un manque de confiance avec la base et peu de collaboration. Cette formation a permis de les redynamiser, de responsabiliser les élus consulaires et de les remettre au travail, au service des artisans. Puis, si au niveau national, la FNAM et l'APCMM collaborent depuis de nombreuses années, dans les régions ce n'était pas le cas. Il y avait une forme de concurrence. Mais avec la formation, ça a changé. Nos gens là-bas animent ensemble les comités DESC. Ils collaborent plus et mieux* ».

Autre collaboration stratégique : celle entre GUAMINA et la COFPA, l'organisme créé par la FNAM et l'APCMM et chargé par les deux structures de l'organisation de la formation technique et professionnelle par l'apprentissage.

Fort de son mandat de la COFPA, de sa légitimité et de sa présence sur le terrain, dans les différentes régions du Mali, GUAMINA a opté pour une approche de « faire faire ». Après avoir elle-même été formée aux DESC et outillée, c'est donc la COFPA - encadrée par GUAMINA - qui fut en charge de l'animation d'une part importante des 60 formations organisées dans le cadre du PAPDESC.

M. Sidibé, assistant technique à la COFPA, s'en souvient : « *Les DESC, c'est une matière que nous ne maîtrisons pas, les formations que nous avons reçues ont été très utiles pour nous. Nous sommes devenus de véritables formateurs en la matière, notre expertise est maintenant reconnue. Le PAPDESC se termine, mais nous allons poursuivre cet effort et continuer à former nos artisans. C'est une bonne chose que GUAMINA nous ait impliqués. Nous pouvons maintenant prendre le relai.* »

Et c'est là sans doute l'un des principaux acquis du programme : que ce soit au niveau de l'APCMM, de la FNAM, de la COFPA ou encore de l'UFAE avec laquelle GUAMINA collabore étroitement depuis de longues années (voir la fiche n° 8), les DESC sont rentrés dans le langage courant, dans les pratiques et les objectifs de ces différentes organisations.

Cette appropriation et cette forme d'institutionnalisation des approches promues par le PAPDESC ainsi que l'engagement de ces structures à poursuivre les efforts d'information, de sensibilisation et de mobilisation autour des DESC et de leur promotion,

constituent l'un des gages de la durabilité de ce programme et de sa pérennisation.

Stratégie de sortie et perspectives de durabilité : vers une autonomisation des comités DESC

Dès 2011, la question de la stratégie de sortie du PAPDESC a été posée tant par GUAMINA que par son partenaire TDHF. Un objectif : renforcer les comités DESC, les organiser et les structurer en vue de leur progressive autonomisation. Un nouveau cycle de formation fut ainsi organisé à leur intention : dynamique associative, réseautage et gestion des alliances, planification stratégique, programmation et évaluation interne.

Dans la foulée de ces formations, les comités DESC ont tout d'abord développé - avec l'appui technique de GUAMINA - leurs plans d'actions et de plaidoyer. Madani Koumaré en explique l'intérêt : *« Il fallait que les comités se fixent des objectifs, qu'ils les quantifient afin de pouvoir planifier leurs actions et d'en suivre les effets. Auparavant, ils naviguaient à l'aveuglette. Ces plans, ils les révisent chaque année, ça leur donne un cap. En termes de gestion, c'est essentiel ».*

Autre acquis : la mise en réseau des comités DESC, un processus que leurs membres ont initié au sortir de ces formations. Une assemblée constituante fut convoquée, des statuts rédigés et une volonté clairement affirmée: échanger leurs expériences, apprendre les uns des autres et mener, lorsque c'est nécessaire, des actions collectives comme ce fut le cas lors de l'élection présidentielle de 2013 (Voir l'encadré de la fiche n° 3).



Assoumane Diarra, membre de l'un des comités : *« Nous revenons de loin »,* explique-t-il. *« Ça a pris du temps, mais aujourd'hui les comités sont prêts. Grâce à GUAMINA nous avons les outils, la crédibilité et avons accumulé les expériences. Nous avons appris de ces expériences et, si nous voulons évidemment rester en contact avec GUAMINA, nous sommes maintenant capables de voler de nos propres ailes pour créer une véritable dynamique de défense des DESC et surtout l'étendre aux régions du Nord qui n'ont pas encore été assez ciblées. C'est notre nouveau défi... ».*

**Rapport de capitalisation
réalisé et illustré par
FRANÇOIS VAN LIERDE - LOCAL VOICES**

LOCAL VOICES

HUMAN STORIES. POSITIVE CHANGE.

info@localvoicesproject.com

TERRE DES HOMMES FRANCE

10 bis, rue Suger - 93200 Saint-Denis - FRANCE
Tel. (+33) 1 48 09 09 76
www.terredeshommes.fr

GUAMINA

Rue 42 - Porte 232 Hamdallaye - Marché Diafarana
BP 2744 - Bamako - MALI
Tel. (+223) 20 29 59 10